



PRÉFET
DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Colmar



COLMAR
AGGLOMÉRATION

quartiers2030

Contrat de ville de Colmar 2024-2030



SOMMAIRE

Le contexte	3
L'engagement Quartiers 2030	4
La Politique de la ville à l'échelle de Colmar Agglomération et de la Ville de Colmar	4
Une démarche d'élaboration partenariale	5
Le territoire	7
Deux quartiers prioritaires	8
Le quartier Europe Schweitzer	9
Le quartier Saint-Vincent de Paul	16
Des secteurs de fragilité hors QPV	21
Un projet pour les habitants des quartiers prioritaires	23
Orientation 01 faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique	26
Objectifs stratégiques	27
Engagements partenariaux	28
Orientation 02 œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse	34
Objectifs stratégiques	34
Engagements partenariaux	35
Orientation 03 favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants	39
Objectifs stratégiques	39
Engagements partenariaux	40
Orientation 04 œuvrer pour un accès aux soins et des parcours de santé et de santé mentale structurés et adaptés à la diversité des habitants	43
Objectifs stratégiques	43
Engagements partenariaux	44
Orientation 05 assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants	47
Objectifs stratégiques	47
Engagements partenariaux	48
Orientation 06 favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logements et à un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants	50
Objectifs stratégiques	50
Engagements partenariaux	51
Axe transversal 01 faire des habitants des acteurs à part entière, au cœur des dynamiques de leurs quartiers et de leur ville en les associant plus fortement et de manière transparente	56
Objectifs stratégiques	56
Axe transversal 02 lever les freins physiques et psychologiques aux mobilités	57
Objectifs stratégiques	57

Axe transversal 03 favoriser l'émergence des projets associatifs répondant aux orientations du contrat de ville	58
Objectifs stratégiques	58
Axe transversal 04 valoriser les valeurs républicaines et renforcer la lutte contre les discriminations grâce à un travail de proximité	59
Objectifs stratégiques	59
L'articulation avec les différents dispositifs présents sur le territoire	60
Les dispositifs de droit commun.....	60
Les dispositifs spécifiques de la Politique de la ville.....	63
Le pilotage	65
La gouvernance	66
Le co-pilotage Etat-Colmar Agglomération.....	66
Les instances du Contrat de ville	66
La programmation annuelle	69
La participation citoyenne	70
Le suivi et l'évaluation	71
Les partenaires signataires	72

LE CONTEXTE

L'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy a défini le cadre général de l'action en faveur des quartiers prioritaires et des ménages les plus fragiles. « La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ».

Le Contrat de ville, outil stratégique et opérationnel de la Politique de la ville sur chaque territoire, définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions. Au-delà d'un document cadre, le Contrat de ville est également une dynamique commune à l'ensemble des partenaires mobilisés pour construire ensemble des solutions et des projets, sous le pilotage commun de l'Agglomération et de l'Etat.

Le Plan Quartiers 2030, lancé par le Président de la République en juin 2023, marque le début d'un nouveau cycle de contractualisation, qui s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée et sur une identification des enjeux au niveau de chaque territoire, faite en lien étroit avec les habitants et l'ensemble des partenaires mobilisés.

Suite au décret du 18 décembre 2023, le territoire de Colmar Agglomération comporte deux Quartiers prioritaires de la ville (QPV), situés sur la commune de Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Saint-Vincent de Paul.

LA POLITIQUE DE LA VILLE A L'ECHELLE DE COLMAR AGGLOMERATION ET DE LA VILLE DE COLMAR

Conscientes des inégalités sociales et urbaines présentes sur le territoire, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar se sont engagées depuis 30 ans dans une politique volontariste au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Différents dispositifs de la Politique de la ville visant à favoriser la cohésion sociale et urbaine du territoire ont été mis en œuvre depuis 1996

1996 Signature Contrat d'Agglomération -Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS)

Projet 50 Quartiers, marquant le début de la rénovation urbaine du quartier Europe

Programme Local d'Insertion par l'Economique (PLIE)

Inscription du quartier Europe en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et en Zone de Redynamisation Urbaine (ZRU)

1996-2000 : programme de réhabilitation de logements sociaux par la Colmarienne du Logement, bailleur social (aujourd'hui Pôle Habitat Colmar Centre Alsace)

1998 Projet de requalification du secteur «Palais Royal »

Création de la Conférence Communale du Logement

Signature d'un Contrat Local de Sécurité

1999 Signature d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal

2000-2006 Contrat de ville incluant une Opération de Renouvellement Urbain (ORU)

- 2006-2020** Programme de Rénovation Urbaine pour le quartier Europe-Schweitzer
- 2007-2014** Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- 2014** Classement des quartiers Europe-Schweitzer et Bel’Air-Florimont en quartiers prioritaires de la Politique de la ville
- 2015-2023** Contrat de ville pour les quartiers prioritaires de Colmar
- 2017** Signature d’une Convention Intercommunale d’Attribution
- 2018 à la fin des opérations** Programme de Renouvellement Urbain du Quartier Europe Schweitzer
- 2022-2024** Convention triennale Cité Educative

UNE DEMARCHE D’ELABORATION PARTENARIALE

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar, en lien avec l’Etat, ont engagé, à partir des orientations nationales, une démarche d’élaboration du Contrat de ville, basée sur un partenariat élargi.

Temps 1 : la parole des habitants

Colmar Agglomération a mené une concertation auprès d’habitants des quartiers Europe-Schweitzer et Bel’Air-Florimont qui s’est déroulée du 19 juin au 9 août 2023.

Cette concertation a pris la forme d’entretiens guidés, d’environ 15 à 25 minutes. Au total, 108 personnes habitant un quartier prioritaire de Colmar ou y ayant de fortes attaches personnelles ou professionnelles ont été questionnées. Les habitants ont exprimé leur perception de leur quartier à la fois librement (un mot, une expression) et de manière guidée (hiérarchisation des thématiques les plus prégnantes).

Trois enjeux majeurs ressortent de cette concertation :

- Le lien social, qui joue un rôle primordial dans la vie des quartiers mais qui est également fragile
- L’intranquillité, notamment liée aux trafics, au bruit, aux rodéos urbains...
- La qualité du cadre de vie, d’une part saluée suite aux opérations de renouvellement urbain mais, d’autre part, déplorée notamment en lien avec le non-respect des espaces communs, publics ou privés.

solidarité familial
convivialité
ambiance entraide
voisins
tranquillité
respect

trafic saleté
insécurité bruit
Déchets
rodéos réputation
circulation

Temps 2 : définition des orientations du Contrat de ville, dans le cadre d'une démarche collaborative

Deux premiers ateliers se sont déroulés en décembre 2023, associant une vingtaine d'acteurs de la Politique de la ville, ayant une large connaissance des problématiques des deux quartiers prioritaires. Sur la base des enjeux remontés par les habitants et des orientations nationales, le groupe de travail a permis de faire émerger **6 orientations thématiques**, correspondant aux enjeux locaux.

Un forum des acteurs du Contrat de ville, avec plus de 80 participants, a permis de dégager **4 axes transversaux**, qui ont vocation à guider l'action dans les quartiers prioritaires de Colmar.

Temps 3 : les engagements partenariaux

Le Contrat de ville repose avant tout sur une dynamique partenariale. La mobilisation du droit commun de l'Etat, des Collectivités locales et plus largement de l'ensemble des partenaires signataires demeure un objectif majeur.

L'ensemble des signataires ont été sollicités afin de contribuer à l'élaboration du Contrat de ville par des engagements répondant aux orientations du nouveau document cadre.

Afin d'inscrire le Contrat de ville dans une véritable dimension opérationnelle, les engagements partenariaux sont directement liés à chaque orientation ou axe.

LE TERRITOIRE

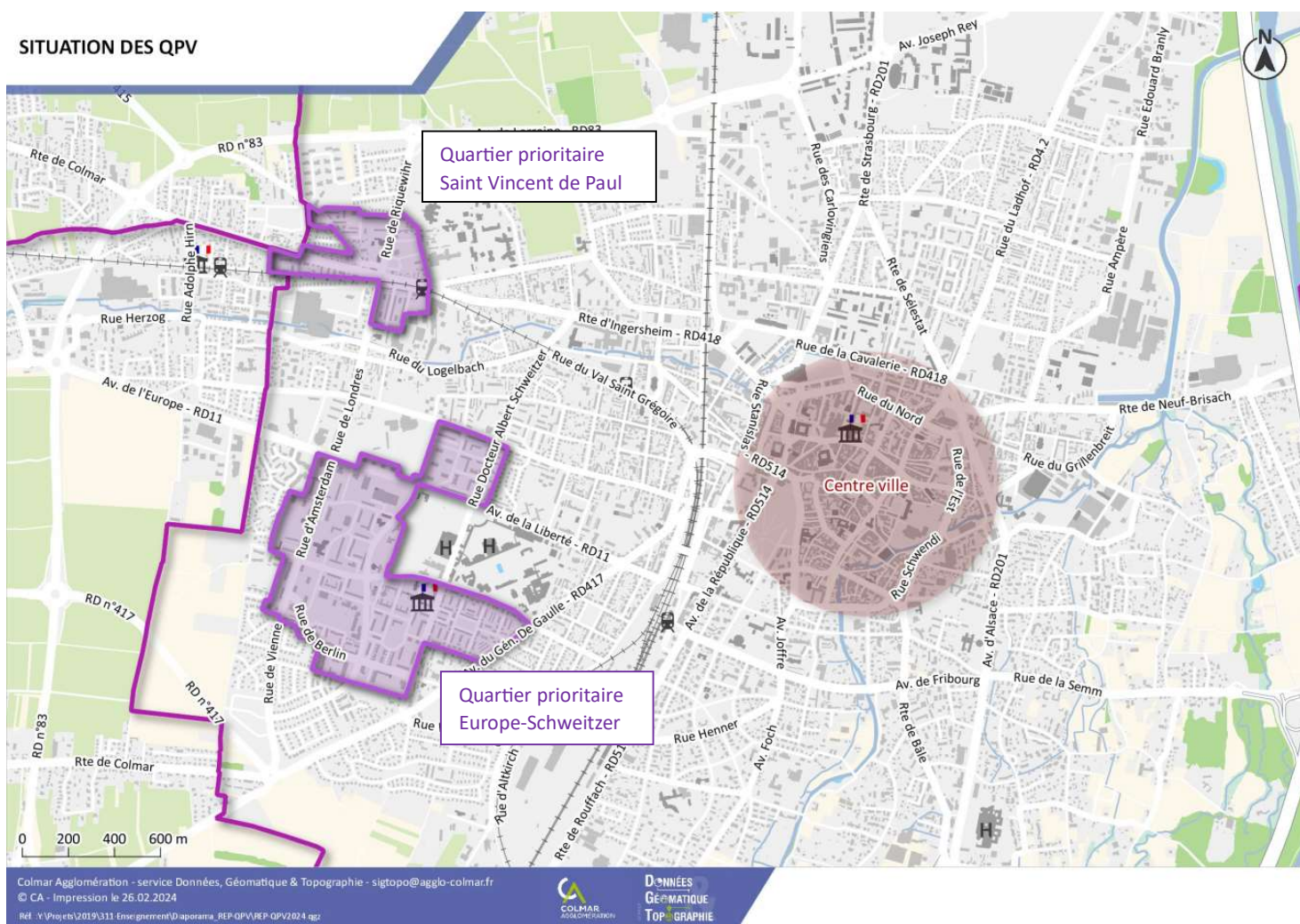
La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), à savoir :

- Un nombre minimal de 1.000 habitants ;
- Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe le quartier.

Le décret du 18 décembre 2023 est venu actualiser la géographie prioritaire. Comme en 2014, le territoire de Colmar Agglomération comporte deux quartiers prioritaires, situés sur Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Saint Vincent de Paul (anciennement Bel'Air-Florimont). Les périmètres ont été modifiés depuis la précédente contractualisation, afin de tenir compte des évolutions territoriales.

Pour prendre en compte les effets de seuils induits par la définition des quartiers prioritaires, la circulaire du 31 août 2023 prévoit davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté, situées hors QPV.

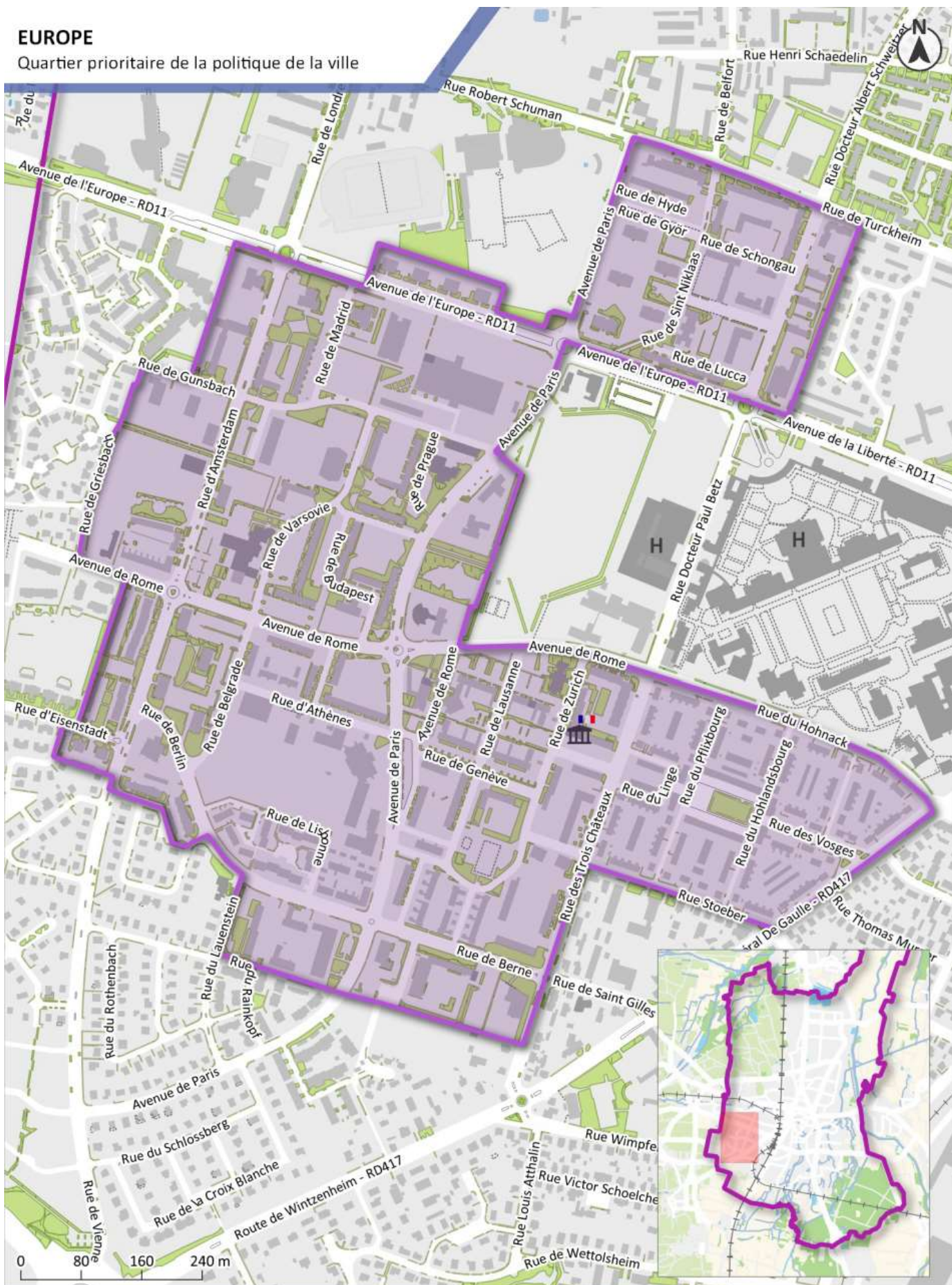
DEUX QUARTIERS PRIORITAIRES



LE QUARTIER EUROPE-SCHWEITZER

EUROPE

Quartier prioritaire de la politique de la ville



Quartier prioritaire Europe -Schweitzer

Population

9776 habitants en 2018

14.2% de la population de Colmar

38,9 % de moins de 25 ans

Colmar: 29,3%

28,8 % de familles monoparentales

Colmar: 21,3%

27,7 % de personnes de nationalité étrangère

Colmar: 11,4%

Equipements publics

ENFANCE

une halte-garderie et un multi accueil
2 groupes scolaires - 4 écoles maternelles
un collège

SPORTS (secteur élargi)

4 gymnases scolaires
une patinoire, un stade et 2 piscines

CULTURE et SOCIOCULTUREL

Centre Europe : salle de spectacle,
bibliothèque et centre socioculturel
Centre socioculturel Club des Jeunes

SERVICES PUBLICS

Annexe de la Mairie
France services
Maison de la justice et du droit
une pépinière d'entreprise La Pep's
une antenne de France Travail
le siège du bailleur Pôle Habitat
un hôpital civil

Emploi

1130 € revenu médian mensuel

par unité de consommation

Colmar: 1680€

45,8 % taux de pauvreté

Colmar: 19,9%

44,7 % taux d'emploi des 25 - 64 ans

Colmar: 63%

37,3 % taux d'emploi des femmes

Colmar: 59,1%

20,9 % taux d'emploi des moins de 25 ans

Colmar: 37,5%

Les données statistiques n'étant, à ce jour, pas connues sur le nouveau périmètre, cette présentation sera mise à jour dès diffusion des données actualisées par l'INSEE

Sources: Insee, Recensement de la Population 2019 et 2018, : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2019
données disponibles sur sig.ville.gouv.fr

HISTOIRE ET COMPOSITION URBAINE

Le quartier Europe-Schweitzer se situe à l'ouest de la commune de Colmar et s'étend sur une superficie 70,3 hectares. Il présente une morphologie urbaine de grands ensembles à dominante verticale à l'exception du nouveau périmètre de la cité-jardins composé de petits collectifs et de maisons individuelles des années 1930.

C'est à partir de l'après-guerre que les quartiers Ouest de la ville se développent, accueillant une nouvelle forme d'urbanisation.

Face à la demande croissante de logements dans les années 1960, un vaste programme de grands ensembles démarre avec **la création de la ZUP, zone à urbaniser en priorité en 1959** qui comptera 12 000 habitants en 1969 lors de son achèvement. Les grands programmes de la ZUP démarrent avec 280 logements destinés aux rapatriés d'Algérie. Ils seront complétés par 3 programmes triennaux : 403 logements entre 1962 et 1964, 431 logements entre 1965 et 1967, et 390 logements entre 1967 et 1969.



LES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE

La composition sociale du quartier a fortement évolué depuis les premières années de son existence, avec un départ des familles aisées et une paupérisation. Consciente des difficultés rencontrées sur ce quartier, la Ville de Colmar a souhaité mettre en œuvre une stratégie de **restructuration urbaine et de développement social** des quartiers prioritaires. La restructuration du quartier Europe-Schweitzer s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **1996** : adhésion au dispositif « 50 quartiers » et lancement d'une étude urbaine et sociale sur le quartier Palais Royal
- **26 décembre 1996** : classement du quartier Europe en ZUS et en ZRU
- **1997-2004** : Travaux sur le secteur Palais Royal Nord - Démolition de 190 logements, réhabilitation et résidentialisation de 288 logements, création de 6 locaux d'activités (Maison de la Justice et du Droit, antenne de Police...)
- **2001** : Projet retenu par le Comité Interministériel des Villes au titre de l'ORU (Opération de Renouvellement Urbain)
- **2002** : Inauguration du siège de Pôle Habitat, bailleur social
- **1^{er} juin 2006** : Signature d'une convention pluriannuelle avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), portant sur le Programme de Rénovation Urbaine du quartier Europe-Schweitzer.

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Europe-Schweitzer s'est étendu sur la période 2006 à 2020 (dernière opération en 2019). Il avait pour objectif d'**améliorer l'attractivité du quartier** par une recomposition globale urbaine et architecturale favorisant une mixité sociale et fonctionnelle et assurant une meilleure liaison avec le centre-ville.



RÉNOVATION URBAINE

QUARTIER EUROPE - SCHWEITZER

Le quartier Europe-Schweitzer a été créé au début des années 1960 à l'ouest du centre-ville.

Ce nouveau quartier s'inscrit dans le cadre national des zones à urbaniser en priorité (ZUP), destinées à répondre à l'important besoin de logements. Équipements publics et vastes espaces extérieurs accompagnent la construction de ces grands ensembles.

Dans un constant souci d'accompagner les habitants et d'améliorer la qualité de vie, la Ville de Colmar et le bailleur social Pôle Habitat ont mis en œuvre, dès les années 1990, une stratégie de repositionnement urbain et de développement du social du quartier.

La signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a permis de renforcer et d'accélérer les opérations de renouvellement urbain dans le quartier.



NAISSANCE
DU QUARTIER
AU DÉBUT
DES ANNÉES 1960



Démolitions, reconstructions, réhabilitation des logements, aménagement des espaces publics, constructions et restructurations d'équipements publics se sont succédées depuis 1996, pour aboutir au quartier d'aujourd'hui.

D'HIER
À AUJOURD'HUI



MIS EN ŒUVRE
D'UNE STRATÉGIE
DE REPOSITIONNEMENT
DES ANNÉES 1990



AVEC ET POUR
LES HABITANTS

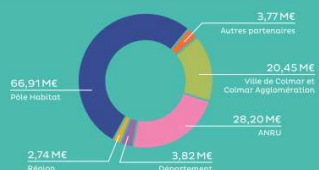
Associés tout au long du projet, les habitants et les acteurs du quartier ont pu participer et s'investir aux côtés de la Ville de Colmar et du bailleur social Pôle Habitat pour faire naître le quartier d'aujourd'hui.



UN QUARTIER
VIVANT ET APPRÉCIÉ
DE SES HABITANTS

CONVENTION
ANRU 2006-2019:
un projet ambitieux et partenarial

Montant du projet: 125,89 millions €



Les principaux partenaires



Habitat



467
LOGEMENTS DÉMOLIS



356
LOGEMENTS SOCIAUX
RECONSTRUITS
→ 350 logements
dans le quartier



20
LOGEMENTS CONSTRUITS
EN ACCÉSSION À LA PROPRIÉTÉ



862
LOGEMENTS RÉHABILITÉS



958
LOGEMENTS RÉSIDENTIALISÉS

Espaces et
équipements
publics



6
SECTEURS URBAINS
RESTRUCTURÉS



5
ÉCOLES RENOVÉES



1
CENTRE SOCIO-CULTUREL
RENOVÉ: Club des jeunes



1
PÔLE SOCIO-CULTUREL
CRÉÉ
→ Centre Europe-
bibliothèque, salle
de spectacle et centre
socio-culturel

ZOOM SUR LA CITE JARDINS

Les indicateurs de vulnérabilité actualisés par l'ANCT ont mis en lumière un nouveau secteur de la géographie prioritaire au sud-est du QPV de 2015 : la cité Jardins.

La cité Jardins est un ensemble homogène typique des cités ouvrières des années 1930.

Délimitée à l'est par l'avenue du Général de Gaulle et à l'ouest par la rue des trois châteaux, la cité Jardins a été construite selon les plans de l'architecte communal Frédéric Walter et à la demande de l'office public HLM entre 1928 et 1931. Les maisons individuelles accolées présentent la particularité de bénéficier d'un espace privatif extérieur dédié, à l'origine, à la production potagère. Les immeubles collectifs sont répartis autour d'un espace de centralité, la place des Vosges.

Sur les 349 logements initialement construits, le bailleur social gère aujourd'hui 268 logements, une partie du patrimoine ayant été mise en vente. Il en résulte une occupation très mixte de cet ensemble.

L'année de construction ainsi que la typologie des bâtiments rendent complexes les opérations de rénovation thermique, ce qui est un point de vigilance.

La cité Jardins accueille également quelques services de proximité : une association de l'économie sociale et solidaire, une association de service à domicile ainsi qu'une épicerie.



Avenue du Général de Gaulle dans les années 1930



Avenue du Général de Gaulle aujourd'hui



Rue de la Schlucht en 1928



Rue de la Schlucht aujourd'hui



Rue des Vosges aujourd'hui

LE QUARTIER SAINT-VINCENT DE PAUL



Le précédent quartier prioritaire Bel’Air-Florimont s’articulait principalement autour des deux grands ensembles : la cité « Bel’Air » rue de Hunawihir et la cité « Florimont » rue des mésanges.

Suite à la démolition de ces deux ensembles et au renouvellement urbain à l'œuvre, une réflexion a abouti à une nouvelle dénomination en s'appuyant sur le toponyme d'origine du secteur. Le choix s'est porté sur l'appellation quartier « Saint Vincent de Paul » qui existe autour de l'église et son environnement pavillonnaire, afin d'ancrer le quartier dans une nouvelle histoire.

Les indicateurs de vulnérabilité actualisés par l'ANCT ont mis en lumière un nouveau secteur de la géographie prioritaire à l'ouest du QPV le long de l'axe de circulation majeur de la route d'Ingersheim. Le secteur Florimont est sorti de la géographie prioritaire, compte-tenu de l'absence de population en 2023 sur cette zone.

Population

1489 habitants en 2018

2,2% de la population de Colmar

34% de moins de 25 ans

Colmar: 29,3%

21,1 % de familles monoparentales

Colmar: 21,3%

27,4 % de personnes de nationalité étrangère

Colmar: 11,4%

Equipements publics

ENFANCE

un multi accueil et un Relais Petite Enfance
1 groupe scolaire - une école maternelle

SPORTS

gymnase scolaire qui sera remplacé par un
gymnase scolaire et associatif en 2025

CULTURE et SOCIOCULTUREL

Centre socioculturel: Centre de loisirs Le
Florimont et local Le Pacific
Bibliothèque Bel'Flore

Emploi

1080 € revenu médian mensuel

par unité de consommation

Colmar: 1680€

51,4 % taux de pauvreté

Colmar: 19,9%

35,7 % taux d'emploi des 25 - 64 ans

Colmar: 63%

24,9% taux d'emploi des femmes

Colmar: 59,1%

30,1 % taux d'emploi des moins de 25 ans

Colmar: 37,5%

Les données statistiques n'étant, à ce jour, pas connues sur le nouveau périmètre, cette présentation sera mise à jour dès diffusion des données actualisées par l'INSEE

HISTOIRE ET COMPOSITION URBAINE

Situé au nord-ouest de Colmar, en limite du ban avec les communes d'Ingersheim et de Wintzenheim, le quartier Saint-Vincent de Paul s'étend sur 18,5 hectares.

Positionné au carrefour de deux axes de circulation structurants (route d'Ingersheim et rues de Riquewihr et de la Poudrière), le quartier Saint-Vincent de Paul est relié directement au cœur de ville (2,4km), au contournement de Colmar (0,6 km) et au centre de vie du quartier Europe (1 km).

Les premières constructions du quartier ont vu le jour au début des années 1930, avec la construction du sanatorium (anciennement la maternité « le Parc ») et la cité-jardin Fecht en 1933. En dehors de ces deux ensembles, il y a peu de constructions sur le secteur, essentiellement à vocation agricole.

Il faut attendre la fin des années 1950 pour voir le quartier se dessiner avec la construction de la cité Florimont, dans le cadre des opérations LOPOFA (Logements Populaires et Familiaux) et les cités Bel'Air et Sigolsheim. La construction de ces grands ensembles est rapidement suivie par l'implantation d'équipements et de services publics (écoles Brant, église Saint Vincent de Paul) et au fur et à mesure un tissu pavillonnaire vient compléter les espaces disponibles.

On assiste cependant très rapidement à une dégradation de certaines constructions. La cité Florimont fait l'objet, dès l'année 1987, d'une réhabilitation d'ampleur, dans le cadre d'une opération de Développement Social des Quartiers (DSQ). Mais malgré les différents investissements réalisés, les cités Bel'Air et Florimont connaissent une paupérisation marquée et un vieillissement rapide des aménagements et des bâtiments.

La démolition de la cité Bel'Air, décidée en 2007, a été réalisée en trois tranches, sur une période allant de 2010 à 2016. La décision d'intention de démolir de la cité Florimont a été validée par la Ville de Colmar et enregistrée par le Préfet en février 2016.

Dès 2017, les premières opérations du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ont pu voir le jour, marquant une nouvelle étape importante dans l'évolution du quartier.

LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La convention pluriannuelle portant sur le projet de renouvellement urbain à Colmar a été signée le 27 juin 2018, et complétée par un avenant le 13 décembre 2023.

Le projet urbain s'articule autour de trois objectifs :

- Désenclaver le quartier et le relier à son territoire
- Mettre en valeur l'attractivité du quartier et ses qualités au service des habitants et des usagers
- Favoriser le vivre-ensemble des habitants et usagers, actuels et futurs

Opérationnellement, la convention prévoit :

- la démolition de 370 logements (Cité Bel'Air, Cité Florimont et Cité Lemire)
- la reconstitution de 126 logements sociaux (dont 20 au sein du QPV)
- la réhabilitation de 184 logements sociaux
- la restructuration de 3 secteurs urbains (voiries et espaces publics)
- la construction et la restructuration d'équipements publics de proximité (écoles, périscolaire, crèche, bibliothèque, gymnase et centres socioculturels)

Le projet prévoit également une modification profonde de l'offre de logements, avec une diminution de la part du logement social dans le QPV et dans le quartier élargi, dans une logique de mixité. Une première opération de promotion immobilière privée en limite de ban, livrée en 2024, illustre la dynamique résidentielle en cours sur le quartier.



ZOOM SUR LA CITE 143-147 ROUTE D'INGERSHEIM ET ROUTE D'INGERSHEIM

Le nouveau périmètre du QPV Saint Vincent de Paul intègre un secteur articulé autour de la route d'Ingersheim.

La cité 143-147 route d'Ingersheim compte 100 logements sociaux gérés par Pôle Habitat répartis en 3 bâtiments achevés en décembre 1963.

Des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et la construction d'une résidence de 15 logements à côté ont démarré en décembre 2020 et ont été livrés début janvier 2022. La résidentialisation du secteur a permis la restructuration des espaces extérieurs afin de réorganiser les espaces de stationnement et la circulation au sein de l'îlot. Un système de collecte des déchets a également été mis en place.



Des activités économiques présentes le long d'un axe majeur de circulation Est-ouest qui relie le centre-ville à l'Ouest de l'agglomération et au vignoble.

Plusieurs commerces et services s'égrènent le long de la route d'Ingersheim depuis le carrefour rue de la Poudrière- rue de Riquewihr avec son passage à niveau. Une supérette constitue un pôle d'attractivité commerciale pour les produits alimentaires. Plusieurs commerces du quotidien et offres de services sont présents pour les habitants et usagers ainsi que des professionnels de santé.



DES SECTEURS DE FRAGILITE HORS QPV

La circulaire du 31 août 2023 portant sur l'élaboration des Contrats de ville apporte une souplesse dans les possibilités d'agir hors quartiers prioritaires, dans des zones de fragilité. Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, notamment en lien avec les différentes politiques de l'habitat, le Contrat de ville permet de soutenir, de façon circonscrite et ponctuelle, des actions aux bénéfices des habitants de ces secteurs.

Sur Colmar, une analyse cartographique des données statistiques, croisées avec des perceptions des acteurs de terrain a permis d'identifier trois secteurs de fragilité :

Données statistiques utilisées : densité de population, taux de pauvreté et construction de logements sociaux

- Secteur de la rue de l'Esperance

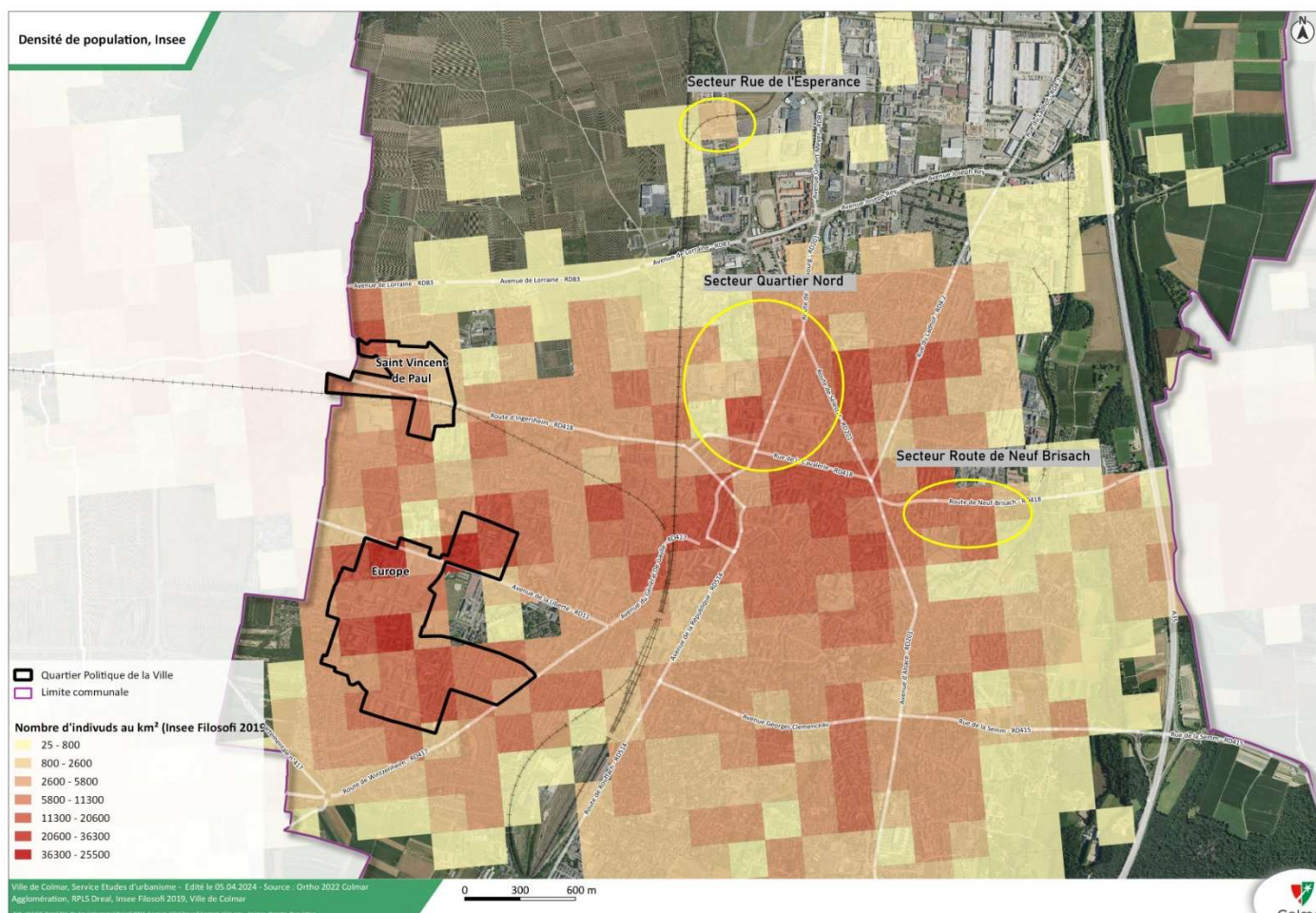
Ce secteur, situé à l'extrémité nord de la Ville, à proximité de la zone industrielle, est composé de logements sociaux, gérés par Pôle Habitat et destinés à la communauté des nomades sédentarisés.

- Secteur de la route de Neuf Brisach

Articulé autour de la route de Neuf Brisach, ce secteur a vu la construction récente de logements sociaux, notamment de type PLAI, notamment dans le cadre des conventions avec l'ANRU. Cependant il ne bénéficie pas des infrastructures sociales associatives permettant d'accompagner cette nouvelle population

- Secteur Quartier Nord

Le secteur quartier Nord est constitué d'un tissu mixte d'habitat privé, d'habitat social et d'activités. Une paupérisation de ce secteur est notable sur les dernières années.



UN **PROJET** POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

NB : les données statistiques n'étant, à ce jour, pas connues sur le périmètre actualisé des quartiers prioritaires, l'ensemble des éléments chiffrés sont donnés pour les QPV de 2015. Ces éléments seront mis à jour dès diffusion des données actualisées par l'INSEE

Le Contrat de ville 2024-2030 est un document contractuel, resserré autour de 6 orientations thématiques et 4 axes transversaux. Sa mise en œuvre doit impliquer l'ensemble des acteurs des quartiers : les partenaires signataires, les associations et les habitants.

Il définit les enjeux et des objectifs pour des quartiers prioritaires et mobilise des moyens dédiés. Pour autant, la Politique de la ville n'est pas une politique de substitution. Elle s'appuie en premier lieu sur **la mobilisation renforcée de l'ensemble des politiques de droit commun**, portées par les signataires.

A travers le Contrat de ville 2024-2030, chacun des signataires s'engage à contribuer à l'atteinte des objectifs communs, par la mobilisation de ses politiques. Ces engagements sont précisés pour chacun des axes et orientations du Contrat de ville.

6 orientations prioritaires pour les quartiers Politique de la ville



Faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique



Œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse



Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants



Œuvrer pour un accès aux soins et pour des parcours de santé et de santé mentale structurés, adaptés à la diversité des habitants



Assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants



Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et à un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants

4 axes transversaux pour guider l'action dans les quartiers Politique de la ville



Faire des habitants des acteurs à part entière, au cœur des dynamiques de leurs quartiers et de leur ville en les associant plus fortement



Lever les freins physiques et psychologiques aux mobilités



Favoriser l'émergence des projets associatifs répondant aux orientations du Contrat de Ville



Valoriser les valeurs républicaines et renforcer la lutte contre les discriminations

ORIENTATION 01

FAIRE BENEFICIER LES QUARTIERS PRIORITAIRES DES DYNAMIQUES TRES POSITIVES EN MATIERE D'EMPLOI ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'emploi est un enjeu fort et historique de la Politique de la ville. A l'échelle nationale, l'écart du taux d'emploi entre les Quartiers Prioritaires et le reste du territoire reste important (+22,6 points et +25,2 points spécifiquement pour les femmes). Cette tendance se retrouve également sur le territoire de Colmar, l'écart étant encore plus important sur le quartier Bel'Air-Florimont.

Taux d'emploi des 15/64 ans en 2022¹ⁱ

France : 68,1%

QPV à l'échelle national : 45,5%

Colmar : 62,9%

Europe-Schweitzer : 44,7%

Bel'Air-Florimont : 35,5%

Les femmes sont davantage touchées par cette difficulté

Taux d'emploi des femmes de 15/64 ans en 2022

France : 65,6%

QPV à l'échelle national : 40,4%

Colmar : 59,1%

Europe-Schweitzer : 37,3%

Bel'Air-Florimont : 24,9%

Ces écarts entre les QPV se notent, non seulement pour l'accès à l'emploi, mais également pour le type et la durée de ces emplois. Ainsi le taux d'emplois précaires y est plus important.

Part des emplois à durée limitée

France : 10,3%

QPV à l'échelle national : 22,8%

Colmar : 18,1%

Europe-Schweitzer : 29%

Bel'Air-Florimont : 28,6%

Plusieurs problématiques persistantes ont des conséquences sur l'accès et le maintien à l'emploi ou la création d'entreprises et leur pérennité. Si ces problématiques ne sont pas généralisables à l'ensemble des habitants des QPV, une part significative s'y confronte, souvent de manière cumulée : la maîtrise de la langue française, des difficultés de mobilité, de mode de garde, une faible confiance en soi, une intégration des codes professionnels ou des compétences qui restent à renforcer, l'impact du trafic de stupéfiants sur la perception du travail...

¹ Données INSEE IPR0-2023

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Lever les freins à l'emploi

Pistes de travail

- Soutenir la mobilité des publics pour étendre les perspectives de formation et d'emploi
- Développer des modes de gardes adaptés aux besoins, notamment des femmes en recherche d'emploi et de formation ou en situation d'emploi en horaires atypiques
- Renforcer les actions en matière de maîtrise de la langue et du numérique
- Accompagner les seniors vers un retour à l'emploi grâce à un accompagnement adapté à leurs profils
- Accompagner les habitants dans leurs parcours professionnels, notamment à travers l'entrepreneuriat

Favoriser l'insertion professionnelle des habitants des QPV, en mobilisant les clauses d'insertion des marchés et accompagnant leurs mises en œuvre

Pistes de travail

- En s'appuyant sur les retours d'expérience des opérations du PRU et du NPNRU, généraliser les clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics
- Accompagner la réalisation des clauses d'insertion en amont (sourcing, formation...) et en aval (suivi, parcours professionnel)

Mieux orienter les jeunes des quartiers et lutter contre les logiques d'assignation

Pistes de travail

- Faire baisser le nombre d'orientations par défaut au collège et au lycée et limiter les cas de rupture pour cause de démotivation/démobilisation scolaire en informant mieux les jeunes et leurs parents sur les formations dont ils peuvent bénéficier et leurs débouchés
- Lutter contre la stigmatisation des métiers manuels et des filières professionnelles et d'apprentissage et lutter contre les stéréotypes (filles/garçons, enfants en situation de handicap etc...) en valorisant l'ensemble des filières par la mise en lumière d'exemples de réussite sans stigmatisation

Œuvrer pour une mobilisation renforcée des entreprises sur les quartiers et auprès des habitants

Pistes de travail

- Renforcer le lien entreprises/ acteurs économiques-habitants en s'appuyant sur les ressources locales
- Mobiliser les entreprises des filières en développement ou de « demain » pour faire découvrir aux habitants des quartiers, notamment les jeunes, les opportunités qu'elles recouvrent (enquête des besoins en main d'œuvre « BMO », réalisée chaque année par France Travail)
- Renforcer la présence des acteurs économiques dans les quartiers, sans stigmatiser les habitants, notamment dans la sémantique (éviter le « forum des cités », etc.)

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Mobiliser

- **Assurer l'orientation des mesures de droit commun à destination des QPV**, notamment les contrats aidés (CUI-CAE, CUI-CIE), le CEJ et les projets CEJ Jeunes en Rupture (Mulhouse, Colmar, Saint-Louis) : suivi du taux de bénéficiaires QPV dans les instances de pilotage DDETSPP
- **Veiller à l'atteinte des objectifs de dispositifs de droit commun à destination des résidents QPV et des publics prioritaires** (emplois francs, clauses sociales, etc.) : suivi du taux de bénéficiaires QPV
- **Consolider la mobilisation de l'offre de service à destination des résidents QPV des structures financées par le Ministère du Travail** (missions locales, école de la deuxième chance, maison de l'emploi, SIAE, EA, etc.) : suivi du taux de bénéficiaires QPV lors des dialogues de gestion
- **développer les actions de sensibilisation** sur la création d'entreprises notamment en lien avec les dispositifs déployés et financés par la BPI

Apporter une expertise

- **Apporter l'expertise des services** sur les mesures BOP 147 déployées par le pôle départemental de la politique de la ville à la sous-préfecture de l'arrondissement de Mulhouse : rédaction d'avis consultatifs pour les adultes relais et les actions emploi des contrats de ville
- **Promouvoir les orientations nationales** au sein des comitologies de la politique de la ville : participation aux instances de pilotage des contrats de ville

Coordonner

- **Favoriser les actions à destination des résidents QPV dans les instances de coordination du service public de l'emploi** (SPEL, puis comités locaux pour l'emploi), notamment en termes de levée des freins (langue, mobilité, garde d'enfant, etc.) et d'appui aux entreprises : suivi des actions réalisées dans le cadre des SPEL, déploiement des comités locaux pour l'emploi et du réseau pour l'emploi intégrant des indicateurs QPV
- **Renforcer la coordination des dispositifs Les Entreprises s'engagent et PAQTE** pour fluidifier l'offre de service à destination des QPV : suivi du taux d'engagement QPV sur l'ensemble des engagements LESE dans les instances de pilotage, et mobilisation du dispositif auprès du SPEL pour favoriser la mise en rapport de l'offre et de la demande d'emploi pour l'ensemble des actions et prioritairement en QPV, en visant le doublement des entreprises signataires
- **mieux coordonner les dispositifs pilotés au niveau national** (ANCT) ou régional (notamment les actions de mentorat gérées par la DREETS) **avec les initiatives locales**

LES ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

Repérer l'ensemble des personnes en recherche d'emploi :

Démarche d'« aller vers » les acteurs du quartier (associations, médiateurs, point France Services, clubs sportifs et éducateurs sportifs, association de prévention, conseils participatifs de quartiers, centres sociaux culturels...) en tant que relais auprès des résidents du quartier pour orienter vers l'inscription France Travail.

Organiser au moins 1 réunion annuelle par territoire pour présenter aux partenaires l'offre de service de France Travail orientée emploi :

- Présentation du dispositif d'inscription et accompagnement numérique à déployer
- Dispositifs d'immersion en entreprise,
- Actions de formation en lien avec la Région Grand Est, les besoins des entreprises et les publics prioritaires au titre du PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences)
- La valorisation des aides et mesures à la reprise d'emploi à destination du public résident en quartiers prioritaires de la ville. Objectif 2024 : réalisation de 250 PEC et 36 CIE jeunes pour des résidents des QPV. Interventions auprès des élèves des collèges pour informations sur le marché du travail en lien avec les partenaires orientation de la Région et Education Nationale.

Proposer des parcours d'accompagnement personnalisés :

Travailler en coopération avec les Missions Locales pour orienter vers le dispositif Contrat Engagement Jeunes 30% de plus de jeunes QPV qu'en 2023.

- Équipe dédiée aux jeunes pour identifier les jeunes relevant du CEJ
- Sensibilisation des jeunes à la découverte de métiers
- Faire bénéficier tous les jeunes QPV inscrits aux opérations de recrutement Job dating et Stades Vers l'Emploi.

Proposer avec des prestataires adaptés la mise en place d'une prestation de remobilisation par le sport pour les résidents QPV, premier levier de reprise de confiance avant d'entamer des démarches de retour à l'emploi. Propositions à travailler avec la recherche de financement et l'appel d'offre. (Prestation spécifique FT ou financement politique de la ville) contact avec le Comité Régional Olympique.

Partager avec les partenaires l'information sur les événements emploi & formation des bassins à partir des supports et outils numériques de France Travail (Mes Événements Emploi et API). Partage des informations événements du Haut Rhin aux relais territoriaux QPV.

Mobiliser pour les résidents QPV les dispositifs d'aide à la garde d'enfant existants et les dispositifs de levée des freins liés à la mobilité. Prestation MBI, AGEPIPH, crèches AVIP.

Accélérer les recrutements et élargir les opportunités d'emploi

Démarche d' « aller vers » les entreprises privées et publiques y compris les SIAE de chaque bassin d'emploi avec la volonté de leur proposer des candidatures de résidents QPV

Sensibiliser les entreprises à la découverte de leurs métiers auprès des jeunes et résidents de QPV notamment en utilisant le dispositif d'immersion facilitée. Objectif : + 30 entreprises installées dans les quartiers QPV inscrites dans immersion facilitée.

Organiser la promotion des profils systématiques de tous les jeunes diplômés (Bac +2 obtenu et plus) résidents en QPV auprès des entreprises qui recrutent pour faciliter la prise de contact et lever les barrières du CV. Financement politique de la ville pour faire fonctionner 1 club ou poste spécifique financé à FT ou autre partenaire.

Promouvoir auprès des employeurs à proximité des quartiers :

- La Méthode de Recrutement par Simulation portant sur les capacités, les habilités et la motivation des candidats (sans l'usage du CV)
- La promotion de profils ciblée lors de la relation entreprise
- Les mesures d'adaptation des compétences aux attendus du métier

LES ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

Développer l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, diplômés ou non, en renforçant la dimension partenariale

- Ateliers collectifs de définition et validation de projet professionnel
- Organisation de mini-forums emploi avec les SIAE volontaires du territoire
- Organisation de visites des différents ateliers de l'Association Espoir ainsi que ceux de l'ensemblier Manne Emploi
- Organisation de visites en entreprises

LES ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION

Développer les clauses d'insertion dans les marchés publics

Colmar Agglomération s'engage vers une commande publique responsable. Tout type de marché public peut désormais inclure des clauses sociales.

Colmar Agglomération a décidé de s'appuyer sur un prestataire pour effectuer les tâches de facilitateur des clauses d'insertion dans les marchés publics, au bénéfice de la Ville de Colmar et de Pôle Habitat, pour les chantiers menés dans les quartiers relevant du partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Colmar Agglomération a adopté une approche de travail simplifiée afin de rendre plus lisible le recours aux clauses sociales. En priorité, seraient visés l'ensemble des marchés publics de travaux, dont l'estimatif est supérieur à 215 000 euros HT.

La mise en œuvre, le suivi et la réalisation des clauses sociales dans les marchés seront gérés par le service économie et enseignement supérieur avec l'appui d'un prestataire. Les communes de l'agglomération pourront s'appuyer sur cette offre pour la mise en place des clauses sociales dans les différents marchés.

Soutenir les structures d'insertion

Les missions croissantes de la structure d'insertion par l'activité économique Manne Emploi ont permis l'émergence des nouveaux projets de développement.

Les différentes conditions de travail dans lesquelles la Manne Emploi exerce, et les différentes problématiques sur le marché du travail ont impulsé le projet de développement de la Manne Emploi : la construction d'un nouveau bâtiment éco-responsable d'environ 875 m², localisé à Rue d'Amsterdam à Colmar.

Manne Emploi sera à proximité de l'agence Europe de Pôle Emploi. Cette proximité favorisera la synergie des deux structures et permettra de rassembler les forces vives du territoire pour offrir un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA.

Afin de soutenir Manne Emploi dans ce projet de développement, Colmar Agglomération s'engage à l'accompagner d'un point de vue technique et financier.

Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes

Colmar Agglomération soutient les efforts de la Mission Locale Colmar Centre Alsace en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans depuis plusieurs années.

La Mission Locale assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé des jeunes, sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne. Elle offre ainsi un service de proximité aux jeunes non scolarisés et sans emploi et mobilise tous les moyens pour prévenir les risques d'exclusion et construire avec eux un plan d'insertion.

Pour poursuivre et maintenir ses niveaux de prestations et d'engagement auprès des jeunes du territoire, Colmar Agglomération s'engage à reconduire le soutien financier accordé.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

Développer des modes de garde adaptés

La crèche Scheppler est la plus grande structure Petite Enfance municipale. Structure de quartier, elle répond à des objectifs de socialisation et d'accompagnement à la parentalité. En 2023, sur 188 enfants accueillis, 112 sont identifiés comme étant sous le seuil de pauvreté.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des familles en parcours d'insertion professionnelle, la Ville de Colmar souhaite réserver des places pour faciliter ces parcours. Le premier contrat sera de type occasionnel permettant une extension à temps plein par le biais d'un accueil régulier dès l'obtention d'un travail pour le parent concerné.

Chaque rentrée de septembre, 7 places seront ouvertes pour ce type de contrat. Ce projet sera formalisé par le biais d'un nouvel agrément qui prendra en compte également la diminution de places liée à la restructuration des Loupiots, soit en 2026

Développer la découverte des métiers de l'action culturelle

Mettre en place des temps de présentation des métiers en collaboration avec les structures culturelles.

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION GRAND EST

Mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :

- La politique régionale de formation professionnelle ;
- La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
- La politique régionale de soutien aux associations ;
- La politique régionale de développement économique ;
- Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
- Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.

Mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

LES ENGAGEMENTS DE LA CHAMBRE DES METIERS D'ALSACE

Sensibiliser à l'artisanat

- Sensibilisation aux métiers de l'artisanat, la promotion des savoir-faire et de l'apprentissage en direction de différents publics des quartiers prioritaires (collèges, lycées, adultes en recherche d'emploi...) : interventions de conseillers, visites d'entreprises (sous réserve d'artisans volontaires) pour des groupes de jeunes ou d'adultes, promotion des stages découvertes envers les jeunes des QPV...
- sensibilisation à l'entrepreneuriat dans l'artisanat : organisation à la PEP'S d'ateliers de la création-reprise d'entreprise ouverts à tous, sur les fondamentaux à connaître pour s'installer à son compte
- Sensibilisation de tous publics à la création-reprise d'entreprise (demandeurs d'emploi, personnes éloignées de l'emploi, notamment les jeunes, les femmes et les seniors)

- Interventions auprès des acteurs de l'orientation et des prescripteurs (parents, adultes-relais, éducateurs, animateurs sociaux culturels, professeurs,) de manière à maintenir une information éclairée et généraliste auprès des publics (et contribuer à changer les mentalités)

Accompagner les porteurs de projet et les entreprises existantes

- L'accompagnement et la formation des porteurs de projet en délocalisant comme actuellement à la PEP'S des formations à la création d'entreprises (Ateliers sur les essentiels de la microentreprise) et en accompagnant les créateurs et repreneurs dans le cadre du dispositif des chèques créa ainsi qu'à travers des « ateliers crash test » le cas échéant
- L'accompagnement des entreprises existantes situées en QPV pour répondre à leurs besoins et faire ressortir leurs projets/difficultés : diagnostic, conseil, accompagnement et ateliers thématiques délocalisés en particulier pour les micro entrepreneurs installés (ateliers les essentiels de la micro, rester ou sortir de la micro).

LES ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

En complément de ses solutions de droit commun, met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.).

Détecter, informer, orienter

- Concours Talents des Cités : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- Les Bus de l'Entrepreneuriat : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- Les CitésLab : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Les Carrefours de l'entrepreneuriat : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Le renforcement des actions des Réseaux : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Accompagner et financer

- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- Un nouveau prêt bonifié Flash : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

- Une équipe Fast Track to Cash : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

Accélérer et développer l'entrepreneuriat

- Les accélérateurs : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

LES ENGAGEMENTS DE POLE HABITAT COLMAR CENTRE ALSACE

Favoriser l'insertion professionnelle

- Poursuivre l'inscription des clauses d'insertion dans les marchés et les marchés réservés
- Programmer annuellement des chantiers d'insertion

Accompagner le retour à l'emploi

- Promouvoir les actions et offres d'emploi des partenaires auprès des publics (type café contact et communication)
- Louer des espaces et locaux pour lever les freins à l'emploi (par exemple crèche ou locaux gardes d'enfants pour accompagner une offre sur les horaires décalés ou temps partiels)
- Louer des espaces et locaux tertiaires pour accueillir des entreprises

Développer l'économie sociale et solidaire

- Être partenaire d'un projet d'innovation sur l'économie sociale et solidaire (par exemple un espace qui pourrait accueillir un restaurant d'entreprise le midi ; puis des activités associatives en journée et en soirée/Conciergerie/Régie de Quartier/Cyber café ou structure d'accompagnement au numérique)

LES ENGAGEMENTS DE ADOMA

Faciliter l'accès à l'emploi pour les résidents

Un partenariat a été mis en place avec de nombreuses instances liées aux centres de formation et à la recherche d'emploi, notamment inser-emploi, AFPA, Manne Emploi, pôle emploi... Ce qui permet de privilégier les échanges entre les résidents et les recruteurs. Une convention de partenariat avec l'AFPA a également été signée. Ce partenariat se traduit notamment par la réalisation de nombreux job-dating au sein même de la résidence.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE DE COLMAR

Développer les chantiers éducatifs

Depuis 2010, l'APSC organise des chantiers éducatifs « peinture » en partenariat avec Pôle Habitat et la Manne Emploi. Cet outil permet aux jeunes des QPV qui en bénéficient de se confronter progressivement à la réalité du travail et de reprendre un rythme régulier dans leur quotidien.

L'APSC s'engage à poursuivre ce travail tout en diversifiant les outils pour pouvoir ainsi lutter contre les formes d'assignation que vivent certains des jeunes accompagnés.

La diversification des « outils chantiers » a en effet pour objectif de pouvoir lever des freins à l'emploi tout en permettant la découverte de professions parfois inconnues du public.

.

ORIENTATION 02

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE

La jeunesse de la population des quartiers prioritaires est une réelle force mais également un véritable défi. Dans le quartier Europe-Schweitzer, les enfants et les jeunes de moins de 25 ans représentaient 38,9% des habitants, contre 29,3% dans le reste de la ville. Sur le quartier Bel'Air-Florimont, même si l'écart est moins important, la population est également plus jeune (34%)².

Cette part plus élevée de jeunes implique qu'une attention particulière soit portée sur les besoins spécifiques de cette classe d'âge. L'éducation de la jeunesse doit constituer l'un des principaux leviers du Contrat de ville. Depuis 2022, la Ville de Colmar s'est dotée d'une Cité Educative, qui recouvre les périmètres des deux QPV. Ce dispositif vient renforcer l'action des différents partenaires à destination des 0-25 ans, et en particulier celle des porteurs de la Cité Educative : l'Etat, la Ville de Colmar et l'Education Nationale.

A travers ce programme, il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs de l'enfance intervenant dans les QPV, afin d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes.

Adossée au Contrat de ville, la Cité Educative vient en préciser les orientations concernant les actions menées à destination des 0-25 ans.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Accompagner les enfants, dès leur plus jeune âge et les jeunes vers la réussite éducative, tout au long de leurs parcours

Pistes de travail

Repérer et accompagner dès le plus jeune âge les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage, de santé, sociales...

Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs parcours et d'envisager l'avenir avec ambition

Donner une place centrale aux parents et renforcer leurs liens avec l'école, en construisant une véritable alliance éducative

Piste de travail

Ouvrir l'école aux parents et s'assurer de leur implication dans la réussite éducative de leurs enfants (co-responsabilité)

Améliorer le repérage et sécuriser l'avenir des jeunes touchés par le décrochage, affiner la compréhension des facteurs de démotivation ou d'évitement scolaire

Pistes de travail

Poursuivre et conforter les pratiques *d'aller vers*, de repérage des "invisibles" et *d'amener vers*, en s'appuyant sur les acteurs de terrain, notamment les équipes de la prévention spécialisée

Développer et articuler les actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur les dispositifs existants et en poursuivant les dynamiques d'intégration entre acteurs d'un territoire

² Données INSEE 2019

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Développer et renforcer les dispositifs existants

- le dispositif des cités éducatives
- le déploiement du dispositif 8-18 dans les collèges REP et REP+
- le renforcement de la mobilisation de l'ensemble des services de l'État pour développer l'offre d'accueil dans le cadre des stages d'observation en milieu professionnel pour les élèves de troisième scolarisés en REP et REP+, avec l'objectif qu'aucun élève ne se retrouve sans proposition de stage.
- La coordination des dispositifs quartiers d'été avec ceux des colos apprenantes (DASEN) et école ouverte (Rectorat et DREETS)
- le déploiement sur l'ensemble des établissements REP et REP+ du dispositif cordées de la réussite (Rectorat et DREETS)

LES ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION

Développer le travail en réseau des acteurs éducatifs

- Aller vers une dynamique de réseau et de coopération renforcée de l'ensemble des acteurs éducatifs, de la petite enfance à l'animation jeunesse
- Vers un lieu ressource commun pour les parents et les professionnels pour mieux orienter et accompagner les familles et faciliter l'interconnaissance et l'interaction entre les professionnels des structures d'accueil (projet de Maison pour les parents soutenu par la CAF)

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

Développer une nouvelle offre Petite Enfance sur le quartier Europe

Suite à la fermeture de l'école « Les Primevères » en septembre 2022, il a été décidé d'affecter cet espace au bénéfice d'une offre petite enfance. La halte-garderie « Les Loupiots » sera transformée d'une halte-garderie de 19 places en une crèche de 28 places avec service repas.

Ce projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment passif et la restructuration de l'ensemble de l'îlot. L'ouverture de cette nouvelle structure est prévue au cours de l'année 2026.

Favoriser la scolarisation dès 2 ans

La Ville de Colmar soutient les classes Toute petite section (TPS) de l'Education Nationale.

Les classes TPS accueillent des enfants de 2 à 3 ans pour une socialisation en milieu scolaire en raison de difficultés particulières repérées dans la sphère familiale (précarité, difficulté avec le français, Cité de l'Enfance, ...). Il s'agit d'une exception à la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans.

3 TPS sur les périmètres des QPV : maternelles Brant, Lilas, Anne Frank

La Ville met des moyens spécifiques pour les TPS : affectation d'une ATSEM dédiée à la classe de TPS, soutien aux projets scolaires pour les enfants inscrits en TPS, achats de matériels pédagogiques pour les enfants de 2 ans, sanitaires adaptés (table de change).

Favoriser le bien être des enfants à l'école

L'action « un ergonome en CP » a été mise en place à la rentrée de septembre 2022 à l'initiative de la Ville de Colmar. Il s'agit de l'intervention d'un ergonome sur le temps scolaire dans les classes de CP. Cette action concerne tous les élèves de CP dans les 13 écoles élémentaires colmariennes.

L'objet de l'intervention est d'enseigner les bonnes pratiques et bons gestes quant à la posture de l'élève à son pupitre ainsi que l'écriture.

L'action dans les classes de CP se décline en 2 temps. A la rentrée, une séance d'introduction pour poser les bases, suivies au printemps d'une séance d'approfondissement et de rappel.

Accompagner les enfants grâce au dispositif Programme de Réussite Educative

Poursuite et soutien du dispositif Programme de Réussite Éducative dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030 :

Le PRE réunit plusieurs partenaires : Etat, Ville, CCAS, CAF68, CeA, Education Nationale, CPAM... Il est piloté par le Service Éducation et Jeunesse de la Ville et permet de mettre en œuvre un accompagnement individuel personnalisé pour des enfants de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés éducatives, relationnelles, scolaires et de santé. Ce programme permet également de développer des actions collectives

Participer à la réussite éducative grâce au dispositif CLAS

Le Centre Socioculturel propose des activités CLAS à destination des écoles primaires ainsi que du collège Molière

Placer l'enfant et sa famille au cœur du projet de réussite éducative

En développant de nombreuses activités et actions dans le cadre de la parentalité, le Centre Socioculturel contribue à renforcer le lien parents-enfants, dans un objectif d'épanouissement et réussite éducative.

Développer le lien entre les structures culturelles et la Cité Educative

Inciter les structures et associations culturelles à monter des projets intégrant le périmètre de la cité éducative pour enrichir l'expérience éducative des enfants et des jeunes.

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION GRAND EST

Mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le Contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :

- La politique régionale de soutien aux associations ;
- Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
- Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.

Mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le Contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

LES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN

Accompagner les projets du territoire, dans le cadre de la CTG

Les interventions de la Caf du Haut-Rhin répondent aux enjeux suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ces interventions s'exercent au sein des orientations de la Branche Famille définies dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion qui lie la Cnaf à l'Etat pour la période 2023-2027. Elles s'inscrivent également en cohérence avec les enjeux du Schéma alsacien des services aux familles.

La Caf du Haut-Rhin conclut à l'échelle de chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération, une convention territoriale globale associant l'EPCI et les communes, définissant une feuille de route partagée sur les champs de l'accès aux droits, de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, du logement et de l'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Sur le territoire de Colmar Agglomération la CTG a été conclue pour la période 2020- 2024.

Dans ce cadre, la Caf accompagne les projets du territoire dans une optique de développement social territorial, à travers un soutien financier et en ingénierie, et accorde une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Elle a notamment pour enjeux prioritaires la présence de centres sociaux (dont elle agréé le projet social et qu'elle finance) sur chaque QPV et la consolidation de leurs interventions.

Elle accorde également une vigilance particulière aux équipements à destination des familles, notamment petite enfance, localisés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, en vue de leur maintien et développement et du soutien de leur action.

Elle promeut des dispositifs de soutien à la parentalité et d'accompagnement à la scolarité (actions du réseau Parents 68, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, lieux d'accueil enfants-parents...).

Elle développe de nombreuses actions en direction de la jeunesse (postes d'animateurs jeunesse qualifiés, soutien des initiatives des jeunes...).

Au travers du versement des prestations légales (allocations familiales, minima sociaux, aides au logement...), et de l'Agence de recouvrement et de l'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) les Caf sont également un acteur majeur de l'accès aux droits. La Caf du Haut-Rhin est aussi fortement impliquée dans le partenariat avec les espaces France Services.

Elle déploie enfin, à travers de son équipe de travailleurs sociaux, un accompagnement des familles en situation de fragilité (séparation, deuil d'un parent ou d'un enfant...).

Dans le cadre de ses appels à projet publiés chaque année sur les pages locales du www.caf.fr, la Caf peut soutenir sous forme de subventions sur projet, des actions spécifiques, en vue notamment de soutenir le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité) et les projets d'investissement (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) notamment sur les QPV. Elle peut également soutenir des actions innovantes.

Les projets concernés doivent concerner prioritairement les familles avec enfants à charge et s'inscrire dans les axes d'intervention de l'action sociale des Caf portant sur l'accès aux droits, petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement et animation de la vie sociale. Concernant les QPV une attention particulière est portée aux projets visant :

- L'accès aux modes d'accueil (petite enfance et accueils de loisirs sans hébergement) et la qualité de l'offre ;
- La réussite éducative et le renforcement des actions de soutien à la parentalité ;

- L'engagement citoyen de la jeunesse, le développement de l'esprit critique, la laïcité, la promotion des valeurs de la République et la prévention de la radicalisation ;
- La promotion des usages du numérique, la lutte contre l'illectronisme, la lutte contre l'isolement et les discriminations.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE DE COLMAR

Renforcer les actions partenariales avec les établissements scolaires

L'APSC s'engage à poursuivre et à renforcer les liens avec l'éducation nationale : permanence au sein des collèges, participation aux différentes commissions, accompagnement de sorties scolaires, présence en camping-car aux abords des écoles. Ce travail permet de soutenir l'enfant dans sa scolarité et de faciliter le lien entre l'école et la sphère familiale.

Les projets autour de la parentalité (café des parents, rallye scolaire autour de l'école Brandt...) ont vocation à être poursuivis, développés et éventuellement transposés.

ORIENTATION 03

FAVORISER L'EMANCIPATION ET L'EPANOUISSEMENT DES HABITANTS

Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants des quartiers prioritaires est un enjeu majeur pour promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des chances

Si l'éducation joue un rôle clé dans le processus d'émancipation, ce n'est cependant pas le seul levier. L'épanouissement des habitants des quartiers prioritaires passe également par la promotion de la culture, du sport et des loisirs. Il est essentiel de soutenir les initiatives culturelles et sportives, de favoriser l'accès à la pratique, et de développer la vie associative.

L'émancipation passe également par la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, et la promotion de l'égalité des chances pour tous. Cela se traduit notamment par des actions de sensibilisation, de formation et de promotion de la diversité, visant à créer un environnement inclusif et bienveillant pour tous les habitants.

Promouvoir l'autonomie et la responsabilité, notamment chez les jeunes en les encourageant à prendre des initiatives, à assumer des responsabilités et à être acteurs de changement dans leur quotidien, renforce la confiance en soi et la capacité à penser de manière critique et créative.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Accompagner l'émancipation et l'autonomisation des jeunes

Pistes de travail

Déployer des actions à destination des jeunes mais aussi de leur famille pour prévenir les situations de délinquance

Renforcer et mieux articuler les actions de remobilisation afin de créer des parcours d'insertion et d'inclusion des jeunes accompagnés

Lutter contre les pratiques prostitutionnelles chez les mineur.e.s (action de prévention dans les écoles, développement d'un travail partenarial Police / prévention ...)

Lutter contre toutes les formes de discriminations, notamment subies par les jeunes et les femmes

Pistes de travail

Déployer des actions de sensibilisation aux formes de discrimination à des destinations des enfants, des jeunes et des adultes

Intégrer la place de la femme dans l'espace public lors de la conception des aménagements

Développer les conditions d'exercice de l'esprit critique et de la réflexion des enfants, des jeunes et des adultes

Pistes de travail

Coordonner et renforcer les actions d'éducation aux médias

Prévenir les pratiques dysfonctionnantes (harcèlement en ligne, complotisme, comportements violents...) en intervenant auprès des parents de jeunes enfants sur les risques d'une exposition trop forte aux médias, aux écrans, sans filtre et sans médiation

Développer les actions de découverte et d'ouverture favorisant le développement de la réflexion et de l'esprit critique

Favoriser l'émancipation de tous par le sport, la culture et la vie associative

Pistes de travail

S'appuyer sur les équipements existants et à venir pour mobiliser les habitants et les encourager à la pratique sportive et culturelle

Développer une offre adaptée à tous les publics (femmes, personnes en situation de handicap, enfants etc...), dès la conception des équipements

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Œuvrer pour l'égalité homme/femme

Pour que chaque contrat de ville puisse bénéficier d'une vraie impulsion et d'un suivi conséquent en matière d'égalité femmes-hommes, le délégué du Préfet pourra s'appuyer sur l'expertise de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité. À ce titre, des réunions trimestrielles de coordination sur cet axe transversal seront organisées pour assurer la bonne mise en œuvre du contrat de ville.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

Développer et améliorer les installations sportives

- Construction du gymnase Brant. Livraison prévue en 2025.
- Etude de réhabilitation du stade nautique.

Développer le sport santé.

Dans le cadre de sa politique sportive et à travers des actions comme le projet Boost ta forme, la Ville de Colmar s'est engagée dans un projet de développement du sport santé en direction de tous les publics. Des actions seront notamment menées en directions des scolaires mais également des publics les plus éloignés du sport

Soutenir les actions menées dans le domaine du sport et de la culture

- Soutien aux associations sportives des quartiers Politique de la ville

Développer l'éducation aux médias et à l'information

Dans le cadre de son programme d'Education aux Médias et à l'Information, le réseau des bibliothèques de la Ville de Colmar souhaite mettre en place différents ateliers d'initiation à la détection d'infox, à la gestion des sources d'informations sur les réseaux sociaux, ... à destination des scolaires mais également du public adulte.

Créer un évènement culturel au cœur du quartier Europe

Dans le cadre de son projet social, le Centre socioculturel souhaite développer un évènement d'animation culturelle et de musique urbaine construit avec les jeunes des quartiers prioritaires et de l'Agglomération.

Développer l'esprit critique à travers la programmation des salles de spectacles

Dans le cadre des saisons culturelles des salles de spectacles, proposer des spectacles ciblés qui encouragent à la réflexion, questionnent sur les enjeux sociétaux, sollicitent sens et émotions, invitent à la pensée critique.

Encourager les initiatives culturelles qui promeuvent la diversité, l'inclusion et la réflexion critique sur les questions sociales et sociétales.

Développer des actions de citoyenneté

Dans le cadre de son projet social, le Centre Socioculturel s'inscrit pleinement dans le développement d'actions de proximité participant à l'émancipation et à l'épanouissement des habitants :

- opérations J'aime mon quartier propre, collectes restos du cœur
- organisation de temps intergénérationnels
- rencontres avec des structures accueillant des jeunes en situation de handicap
- organisation de projets avec coparticipation des jeunes de la conception à la réalisation
- Participation des jeunes au Conseil Participatif du CSC et à la construction des événements du CSC
- Projet de junior association
- Ciné débats
- Accompagnement des jeunes à des événements autour des valeurs de la République : projections de film, pièces de théâtre, forums, expos...

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION GRAND EST

Mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le Contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :

- La politique régionale de soutien aux associations ;
- Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.

Mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le Contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

LES ENGAGEMENTS DU CCAS DE COLMAR

Développer l'accès au numérique des seniors

Le CCAS de la Ville de Colmar propose des ateliers numériques aux seniors colmariens en lien avec la Fondation Orange afin de lutter contre la fracture numérique.

Ces ateliers se déroulent à la Maison des Associations et au Pôle Média Culture.

Le CCAS envisage de déployer ces ateliers au sein des quartiers prioritaires de la Ville, en partenariat avec le Centre Socioculturel de Colmar.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PREVENTIONS SPECIALISEE DE COLMAR

Développer l'émancipation et l'autonomisation des jeunes

Le cœur de la pratique éducative de l'APSC est de travailler à l'émancipation et l'autonomisation des jeunes accompagnés. Pour cela, l'équipe éducative favorise dans un premier temps les actions collectives où les habitants sont forces de propositions et les moteurs des projets menés : fêtes de quartier, séjours de ruptures, sorties à la journée, sorties culturelles, aide à la création d'association.

Le collectif de filles encadré par l'équipe de l'APSC est un exemple actuel de la force du collectif pour lutter contre certaines formes de domination existantes. L'émancipation individuelle passe ici par de l'émancipation collective.

Les temps d'accueil au sein des locaux de l'APSC sont notamment pensés comme un lieu de débat où sont abordés avec les jeunes des sujets d'actualité et les questions qui les préoccupent. Cette verbalisation de la réalité est un préalable indispensable pour travailler ensemble l'esprit critique.

L'APSC s'engage ainsi à poursuivre ce travail à dimension collective afin de favoriser la prise de confiance et l'autonomie des jeunes.

LES ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

Développer des actions permettant aux jeunes accompagnés de gagner en estime de soi

Permanences du défenseur des droits au sein de la Mission Locale (à compter d'avril 2024)

Ateliers Self Défense

Ateliers Coaching en image

Vestiaire solidaire et kits hygiène

Développer des actions permettant l'ouverture des jeunes accompagnés et facilitant les mobilités

Ateliers Mobi deep : serious game Bouge ta ville ! qui est un dispositif de formation immersif et interactif dédié à la mobilité inclusive. Il permet d'apprendre à se repérer dans la ville, à prendre le train et le bus, à utiliser un GPS piéton.

Séances de geocaching dans une autre commune que Colmar

Ateliers de prévention routière

Utilisation des simulateurs de conduite

Rando'oxygène sur les crêtes vosgiennes

Développer des actions favorisant l'esprit critique et déconstruisant les préjugés

Ateliers Fake News

Développer une action commune Mission Locale, APSC, Centre Socio Culturel, Lycées sur le harcèlement scolaire ou harcèlement de rue et mixer les âges des participants

LES ENGAGEMENTS DE ADOMA

Accompagner les résidents dans leur parcours

Un programme d'actions adapté au public de la résidence sociale est élaboré, en cohérence avec le « programme d'intervention socle » défini par Adoma. Ce dernier se décline en cinq thématiques relatives au parcours résidentiel, à l'insertion professionnelle, à l'accès aux droits, au lien social – citoyenneté, et à la santé, inscrites dans un plan stratégique de la gestion locative sociale (PS-GLS). A l'instar du PSP, qui définit des objectifs prioritaires de traitement du patrimoine, site par site, le PS-GLS a pour ambition de fixer des orientations de moyen terme concernant l'accompagnement des résidents, également site par site, territoire par territoire.

ORIENTATION 04

ŒUVRER POUR UN ACCES AUX SOINS ET DES PARCOURS DE SANTE ET DE SANTE MENTALE STRUCTURES ET ADAPTES A LA DIVERSITE DES HABITANTS

La santé est définie par l'OMS comme un complet état de bien-être physique, mental et social d'une personne.

En France, de fortes inégalités subsistent en termes de santé notamment à propos de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville connaissent une concentration importante de personnes rencontrant des problématiques diverses, parfois de manière cumulée : situations de pauvreté, de précarité alimentaire, conditions de travail difficiles, accès restreint aux loisirs, notamment sportif...

Agir sur l'état de santé des personnes, c'est à la fois améliorer l'accès aux soins et faire de la prévention, en agissant sur une série de déterminants de santé

Dans le cadre du Contrat de ville, il s'agit de fédérer l'ensemble des acteurs afin d'améliorer les conditions de vie des habitants afin de réduire les disparités en matière de santé et créer les conditions d'accès aux soins en adéquation avec les besoins spécifiques des QPV

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Lutter contre le renoncement aux soins, favoriser l'accès aux soins et renforcer la prévention

Pistes de travail

Améliorer la coordination des acteurs de la santé pour mieux accompagner les habitants des quartiers dans leur parcours de santé (réactivation d'un atelier santé ville (ASV), à plus long terme un contrat local de santé (CLS)).

Promouvoir des services et dispositifs de soin : information, conseil, aides financières, renforcement de l'offre

Développer des actions « vie affective et sexuelle » à l'école et dans les associations

Développer et renforcer la prévention santé et santé mentale

Renforcer le travail portant sur les personnes en situation de handicap (repérage et inclusion)

Œuvrer pour un accès de tous à une alimentation saine et durable

Pistes de travail

Renforcer l'écosystème des acteurs de l'ESS engagés pour une alimentation saine, durable et solidaire

Développement des jardins familiaux et partagés en fonction des capacités et envies de faire

Travailler à un Projet alimentaire de territoire en faisant une place particulière aux QPV et en travaillant le lien quartiers - ceinture vivrière colmarienne

Améliorer le bien-être et prévenir les difficultés en santé mentale et les troubles psychologiques

Piste de travail

Améliorer le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de mal-être ou présentant des difficultés de santé mentale dans leur diversité (enfants, adolescents, adultes en rupture de parcours, personnes isolées...)

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR ET DE POLE HABITAT

Développer l'offre de soins dans les QPV

Favoriser l'émergence de locaux dédiés aux professions médicales, afin de permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les quartiers prioritaires. La Ville de Colmar et Pôle Habitat, en lien avec l'ARS et la CEA, travaillent notamment à la création d'un centre de soins non programmés.

LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE

Développer la connaissance et la prise en compte des problématiques de santé mentale

- Proposer des formations et sensibilisations, notamment les « Premiers secours en santé mentale », accessibles aux habitants, professionnels et bénévoles intervenant dans les quartiers prioritaires, notamment auprès des publics jeunes.
- Soutenir le développement du travail en réseau autour des questions de santé, en particulier de santé mentale au sein des quartiers prioritaires, par le biais du CLSM.
- Décliner les actions de sensibilisation, de prévention, et de déstigmatisation de la santé mentale au sein des quartiers prioritaires.
- Prévenir la dégradation de la santé mentale des jeunes des quartiers prioritaires en favorisant l'accès à un psychologue dans une démarche « d'aller-vers » associée à la prévention spécialisée. Soutenir les professionnels de la prévention spécialisée dans leur rôle d'écoute et d'accompagnement des jeunes en souffrance.
- Soutenir et accompagner le déploiement de Contrats Sociaux Multipartites pour le bien-être de tous dans les territoires des quartiers prioritaires.

LES ENGAGEMENTS DU CCAS DE COLMAR

Initier la mise en place d'un Conseil Local de Santé

Depuis 2022, le CCAS a noué des contacts avec les acteurs institutionnels et associatifs de la santé afin de se connaître et travailler ensemble à la mise en place d'actions partenariales. Favoriser l'accès de tous à la santé, développer la prévention, sensibiliser le grand public à la problématique de la santé mentale, en sont les principaux axes.

En concordance avec ces objectifs, de nombreuses actions ont été menées tout au long de l'année 2023. Le CCAS souhaite à présent inscrire sa politique de santé dans le cadre d'un Contrat Local de Santé, en partenariat avec l'ARS, pour lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé. Le CCAS en lien avec l'ARS s'engage à mobiliser les acteurs du territoire colmarien, et notamment des QPV, autour d'un diagnostic local partagé, pour répondre aux problématiques de santé identifiées.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

Sensibiliser les enfants à une alimentation saine et durable

La ville de Colmar poursuit son engagement en faveur de 2 actions à destination des écoliers colmariens.

- Action « un fruit à la récré » qui permet la distribution de fruits dans 14 écoles maternelles colmariennes bénéficiaires (1 100 élèves). Son but est notamment de promouvoir la consommation des fruits frais et de saison et de susciter un travail autour de la nutrition et de l'équilibre alimentaire.

- Dispositif « petits déjeuners » dans les écoles. Dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, le dispositif de l'Education Nationale « petits déjeuners » a pour objectif, sans se substituer aux parents, de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Sur la base de l'Indice de Position Sociale (IPS) de l'établissement, 18 écoles maternelles et élémentaires proposent des petits déjeuners équilibrés aux élèves soit 1205 enfants d'élémentaires et 1038 élèves de maternelles.

Le Centre socioculturel propose différents temps d'animations autour de l'alimentation

- Ateliers alimentation avec les insatiables
- Organisation de goûters équilibrés lors des ALSH vacances
- Ateliers cuisine avec les enfants et les adultes
- Jardins pédagogiques et jardins partagés

Accompagner les personnes vulnérables

Le Centre socioculturel propose plusieurs actions dans le champ de la santé mentale

- Ateliers sophrologie pour les seniors
- Ateliers d'échanges pour rompre la solitude

LES ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION

Initier la démarche pour la mise en place du Plan Alimentaire Territorial sur le territoire de Colmar

Cette démarche a pour objectifs :

- Rendre l'alimentation de qualité accessible à tous
- Proposer une alimentation saine de qualité et durable
- Favoriser la transition agricole et alimentaire pour préserver l'environnement
- Réduire gaspillage alimentaire
- Produire durablement

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE DE COLMAR

Orienter les jeunes dans leurs démarches de santé

Le réseau de l'APSC permet d'orienter les jeunes vers les partenaires les plus adaptés à leurs problématiques. L'APSC s'engage ainsi à poursuivre ce travail de réseau et de mise en lien notamment autour des questions de santé mentale.

L'ensemble de l'équipe souhaite ainsi poursuivre le projet « Aller vers » financé par le Contrat de ville depuis 2021, permettant aux habitants d'avoir un accès facilité à un psychologue.

Sensibiliser à la qualité de l'alimentation et aux enjeux environnementaux

Le « jardin potager » du local Europe se veut être un espace de sensibilisation à la qualité de la nourriture et aux enjeux environnementaux qui se présentent à nous. Les dimensions de l'accès à la nature par le sport, la sensibilisation aux questions écologiques et à la nourriture ont été au cœur du Contrat de ville porté par l'APSC en 2023 et seront poursuivies dans les mois et années à venir.

LES ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

Proposer aux jeunes accompagnés des ateliers autour du bien être et de la reprise d'activité physique

- Accompagnement via le Programme d'Enrichissement Instrumental (remédiation cognitive) réalisé par des salariées de la Mission locale formées à cette méthode
- Atelier Gestion du stress et des émotions
- Séances individuelles de sophrologie
- Médiation animale
- Permanence de professionnels de santé

LES ENGAGEMENTS DE POLE HABITAT

Accompagner les locataires dans la gestion saine de leur logement

- Participer à l'action d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) en partenariat avec l'association APPUIS pour apprendre à gérer son logement et son entretien (dans le cadre de RHENALIA)
- Poursuivre les actions portées par 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale de Pôle Habitat (accompagnement sur l'entretien des logements, gestion administrative, maîtrise des charges, réhabilitations,)
- Poursuivre les actions dans le cadre de la Politique seniors
- Renforcer notre rôle d'alerte sur des situations rencontrées, en prenant part à une organisation partenariale (Contrat de Santé Mentale) pour répondre aux problématiques de jouissance des lieux et prévenir une expulsion

Développer les projets de jardins partagés

- Poursuivre l'animation des 2 jardins partagés Luxembourg – Madrid et Schweitzer
- Accompagner les idées d'espaces partagés de plantations portées et animées par des associations ou structures.

LES ENGAGEMENTS DE ADOMA

Accompagner l'accès aux soins des résidents

Présence d'un infirmier coordinateur toutes les semaines (infirmier relevant de la plateforme santé Aléos qui assure un suivi individuel des résidents, réalise des accompagnements physiques chez le médecin, organise des actions collectives (prévention des maladies cardio-vasculaires, dépistages diabètes...).

Présences mensuelles de l'association Aides.

Une convention partenariale a été signée entre Adoma et la CPAM, avec la création d'un espace partenaire CPAM : Extranet dédié à l'accompagnement des publics fragiles échanges personnalisés, simplifiés et sécurisés entre un partenaire et une caisse d'Assurance Maladie pour favoriser leur accès aux droits et aux soins.

LES ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

Sensibiliser les usagers aux problématiques de santé

Démarche d' « aller vers » en accueillant les acteurs de la prévention de la santé au sein de l'agence France Travail Colmar Europe pour promouvoir leurs actions auprès des usagers

ORIENTATION 05

ASSURER UNE PLUS GRANDE SECURITE ET UNE TRANQUILLITE PUBLIQUE FAVORABLE AU CADRE DE VIE DES HABITANTS

La tranquillité est un critère essentiel de la qualité de vie dans tout quartier. Elle correspond à la possibilité de jouir des différents espaces de vie, publics et privés, dans un état de quiétude et de liberté.

En ce sens, la délinquance, les nuisances sonores, entraves à la circulation, déchets sauvages, conflits de voisinage ainsi que tout ce qui peut être de nature à porter atteinte à cette tranquillité doit faire l'objet d'une attention particulière en vue d'assurer la cohésion sociale et la qualité de vie des habitants.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville présentent de ce point de vue un ensemble de spécificités. Leur image est souvent liée aux questions de sécurité. Mais cette médiatisation sélective ne rend pas compte des situations très hétérogènes, rencontrées au sein même de chaque quartier. En classant les QPV de Colmar en Quartiers de Reconquête Républicaine en 2022, l'Etat a acté la nécessité de déployer des moyens supplémentaires, notamment pour développer l'action coercitive. Le Contrat de ville s'inscrit en complément des réponses apportées par l'Etat en mettant la priorité sur la prévention et de la médiation sociale. Ces actions concourent à assurer une cohésion sociale dans les quartiers et favoriser le vivre-ensemble, mais aussi la lutte contre le sentiment d'insécurité et contre la délinquance.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Renforcer le partenariat entre les parties prenantes du continuum de sécurité

Pistes de travail

Créer ou redynamiser une instance de travail sur la prévention de la délinquance sur le territoire de Colmar, en s'appuyant sur l'existant (GLTD, cellule mineurs, GPO...)

Favoriser l'échange de pratiques et de points de vue entre les acteurs intervenant dans les quartiers, sur le champ de la prévention et de la sécurité

Etablir un diagnostic et une analyse partagée des situations de délinquance

Faire des quartiers des territoires exemplaires en matière de lutte contre les incivilités

Pistes de travail

Réinvestir l'espace public pour limiter les activités délictueuses et les infractions en s'appuyant sur les structures de proximité

Favoriser les bonnes relations de voisinage en s'appuyant sur le réseau des habitants locataires de Pôle Habitat, par exemple

Sensibiliser aux comportements civiques, en matière de respect des espaces publics et résidentiels

Développer la médiation sociale et par la présence de terrain sur le quartier

Piste de travail

Se doter d'objectifs partagés en matière de médiation sociale et de présence de terrain sur les quartiers

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Développer des actions en lien direct avec les habitants

- le développement des conventions de participation citoyenne
- la mobilisation des référents police-population pour développer les actions de rapprochement entre les services de police et les habitants
- Développer les actions de sensibilisation à la sécurité routière

Renforcer la coordination

- une coordination renforcée entre les services du Cabinet du Préfet en charge de la gestion des crédits du FIPDR et ceux de la sous-préfecture de Mulhouse en charge des crédits politique de la ville pour permettre le développement des actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités

Développer les contrats Adulte-relais pour renforcer la médiation

Ce dispositif, qui vise à déployer des médiateurs dans les quartiers prioritaires, est reconduit. Il permet d'assurer une présence de proximité au service des habitants, essentielle au maintien du lien social. Une attention particulière sera accordée au bon maillage du territoire notamment en permettant la couverture des territoires non encore dotés de postes.

Les services de l'État, notamment par l'intermédiaire de la DREETS qui pilote le programme de formation et de professionnalisation des adultes-relais, continueront à accompagner les adultes relais pour faciliter leur intégration et leur sortie positive du dispositif.

Des rencontres d'information et d'échanges mobilisant l'ensemble des adultes-relais seront régulièrement organisées à l'initiative de la sous-préfecture de Mulhouse pour :

- leur permettre de disposer d'une meilleure connaissance des dispositifs relevant de la Politique de la ville ou du droit commun,
- s'appuyer sur leur expertise et connaissance du terrain et permettre d'adapter les réponses à apporter aux problématiques rencontrées par les habitants.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

S'inscrire dans les démarches partenariales autour des problèmes de sécurité et de prévention de la délinquance

Participation au Groupe de Lutte et de Traitement de la Délinquance (GLTD)

Convention de coordination entre la police nationale et municipale ;

Convention de déport de vidéoprotection de la Ville de Colmar du Centre de Supervision Urbain vers les forces de sécurité de l'état (Colmar et Mulhouse) ;

Agir efficacement contre les actes d'incivilité

Présence active de la Police Municipale dans les QPV, dans une démarche de prévention, de conciliation et de répression

Développement de la vidéoprotection dans le quartier Saint Vincent de Paul

Etre présents au plus près des habitants

Le centre socioculturel déploie des animations de proximité, directement dans l'espace public, à la rencontre des habitants.

Les médiateurs de Colmar Agglomération, bénéficiant de contrats Adulte Relais, sont présents au quotidien pour accompagner et orienter les habitants

LES ENGAGEMENTS DE LA POLE HABITAT

S'inscrire dans les démarches partenariales autour des problèmes de sécurité et de prévention de la délinquance

Poursuivre le travail partenarial avec les instances de sécurité et de tranquillité : GLTD, Cellule Mineurs

Contribuer au partenariat dans le cadre d'un CISPD

Poursuivre la coproduction et la collaboration avec les services de polices municipale et nationale

Être force de proposition pour les enjeux de sûreté et tranquillité dans les projets de renouvellement urbain (démolition, réhabilitation, construction, sécurisation des caves privatives et des sous-sols)

Agir efficacement contre les actes d'incivilité

Traiter les véhicules en stationnements abusifs en lien avec les services de police avec demandes d'identification

Déposer des plaintes pour des dégradations dans les parties communes

Poursuivre les actions portées par un conciliateur, salarié de Pôle Habitat (recueil et traitement des troubles de voisinage)

Maintenir en bon état de fonctionnement et développer, sur certains sites, le dispositif de vidéosurveillance

Accompagner le développement d'une présence professionnelle de proximité

Contribuer à la mise en place d'une action pérenne de médiation pour occuper le terrain en journée et instaurer une présence d'adultes le soir en allant vers les jeunes et les habitants

Poursuivre les actions portées par les métiers de terrain et de proximité : responsables de secteur et employés d'immeuble, salariés de Pôle Habitat, pour favoriser la tranquillité et le bien vivre ensemble

LES ENGAGEMENTS DE NEOLIA

Accompagner le développement d'une présence professionnelle de proximité

Faire intervenir la Référente Tranquillité Sécurité sur le quartier prioritaire « Europe » afin de renforcer la présence professionnelle et limiter ainsi les incivilités.

LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE DE COLMAR

Accompagner le travail sur la prévention de la délinquance par la médiation

En étant présent au quotidien au sein de l'espace public l'équipe de l'APSC opère une fonction de rappel auprès de habitants quant à certains comportements entravant une cohabitation positive au sein du quartier. L'équipe se positionne ainsi comme une interface favorisant la mise en lien pacifiée entre certains groupes sociaux.

S'inscrire dans les démarches partenariales autour des problèmes de sécurité et de prévention de la délinquance

L'APSC s'engage à être présent au sein des GLTD afin de participer de sa place à la qualité de vie au sein des territoires.

ORIENTATION 06

FAVORISER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE ET VEILLER A UNE OFFRE DE LOGEMENTS ET A UN CADRE DE VIE DE QUALITE REPONDANT AUX BESOINS DES HABITANTS

De par leur conception urbaine et leurs histoires, les Quartiers Prioritaires sont de réels enjeux en termes d'écologie urbaine. Il s'agit aujourd'hui de transformer et de gérer ces espaces urbains de manière durable et de s'adapter aux changements climatiques, afin d'en limiter l'impact sur les habitants.

La Ville de Colmar a pu bénéficier de deux programmes de renouvellement urbain successifs :

- *Le Programme de Rénovation Urbaine du quartier Europe-Schweitzer s'est déroulé de 2006 à 2020 et a profondément transformé le cadre de vie des habitants, que ce soit au niveau des espaces publics, des équipements mais également des logements.*
- *Le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier Bel'Air-Florimont est actuellement en cours de réalisation. La création et la rénovation des équipements publics, la structuration de nouveaux espaces publics et les importants travaux de démolition-reconstruction de logements viendront transformer durablement le quartier.*

La transition écologique et énergétique est un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire et plus particulièrement pour les quartiers prioritaires. Il est, en effet, nécessaire de poursuivre le fort engagement entrepris, notamment par les bailleurs sociaux, pour limiter l'impact de la crise énergétique pour les ménages, afin que la précarité énergétique ne vienne pas renforcer des situations de vulnérabilité déjà existantes.

Le cadre de vie direct des habitants, qu'il s'agisse des espaces privés ou publics, doit continuer sa mutation, en intégrant une part plus importante de végétal. Plusieurs objectifs se dessinent sous cet enjeu de végétalisation : le rafraîchissement des quartiers, la gestion de l'eau mais également la création d'espaces de convivialité et l'adaptation des espaces à tous et toutes.

La prise en compte de la transition écologique et énergétique des QPV est une thématique de travail prioritaire des Contrats de ville.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Travailler à des espaces publics redonnant sa place à la nature et répondant aux nouveaux besoins des habitants face au changement climatique

Pistes de travail

Favoriser la création de quartiers ombragés, d'îlots de fraîcheur et d'équipements adaptés au changement climatique

Replacer la nature au cœur des quartiers et faire de la pédagogie auprès des habitants pour qu'ils en aient une meilleure connaissance

Placer les habitants au cœur des transitions en leur permettant de mener des actions transformant leur quartier

Conforter la dynamique engagée en matière de gestion, valorisation voire réemploi des déchets à l'échelle des quartiers et réfléchir aux évolutions possibles

S'appuyer sur une offre d'habitat et une qualité du cadre de vie au service de l'attractivité des quartiers

Pistes de travail

Poursuivre les efforts engagés et en cours sur la réhabilitation des logements et l'amélioration du confort de vie

Amplifier les mobilités durables en promouvant la pratique du vélo en tant que mobilité alternative

Développer une offre de logements, publics ou privés, exemplaires d'un point de vue environnemental

ENGAGEMENTS PARTENARIAUX

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Articuler les dispositifs existants avec les objectifs du Contrat de ville

S'assurer de la cohérence des engagements des bailleurs dans le cadre des conventions d'abattement de la TFPB avec les objectifs prioritaires du Contrat de ville et veiller au respect des engagements pris.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE COLMAR

Poursuivre la démarche de renouvellement urbain

La Ville de Colmar s'est engagée dans deux programmes de renouvellement urbain successifs, le premier sur le quartier Europe-Schweitzer et le second, en cours, sur l'ancien périmètre du QPV Bel'Air-Florimont. Forte de ces deux expériences, la Ville continue son projet d'amélioration du cadre de vie des habitants en travaillant sur des secteurs jusqu'à présent non concernés par les deux programmes, à savoir le secteur Lemire et le secteur Vienne-Belgrade.

Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments municipaux

Dans le cadre du décret tertiaire et les objectifs de réduire de 40 % les consommations énergétiques d'ici 2030, la Ville de Colmar s'est lancée depuis 2011 dans la rénovation énergétique de ses bâtiments.

La première priorité concernent les crèches, les écoles et les gymnases.

Viennent ensuite les bâtiments dits administratifs.

Aussi, la Ville Colmar programme annuellement des travaux de rénovation énergétique des bâtiments scolaires non seulement pour répondre au décret tertiaire, mais surtout pour offrir un véritable confort aux élèves.

Les travaux sont concentrés sur l'isolation par l'extérieur des bâtiments, le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des toitures et des vides sanitaires et la mise en place d'une ventilation double flux.

Poursuivre la démarche volontariste engagée pour la construction des nouveaux équipements

A l'image du projet du gymnase Brant, les constructions nouvelles portées par la Ville de Colmar s'inscriront dans une démarche d'innovation, notamment au niveau de la performance thermique.

Prendre en compte les problématiques climatiques dans les aménagements extérieurs publics ou privés

Développer les cours d'école Oasis

Aménager les espaces publics en intégrant davantage de surfaces désimperméabilisées et végétalisées

Promouvoir le dé raccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement et leur infiltration et/ou leur récupération à la parcelle.

Mener un projet ambitieux d'amélioration du cadre de vie à travers le réaménagement de la Plaine Pasteur

Dans la lignée des travaux de requalification des espaces publics à Colmar et notamment les travaux de la Place de la Cathédrale, la Ville a décidé de repenser la Plaine Pasteur / Espace Nelson Mandela.

Situé dans le deuxième quartier le plus peuplé de Colmar, doté de plusieurs équipements structurants à l'échelle de la Ville (Hôpitaux, piscines, patinoires, stades, centre Europe, collège, lycée, centre formation infirmier, administrations, ...) ce vaste espace, sous-utilisé, de 5 hectares est aujourd'hui principalement dédié aux manifestations festives et à la pratique sportive. Son aménagement paysager nécessite d'être repensé de façon globale aux regards des besoins et enjeux environnementaux actuels.

Afin de murir sa réflexion, la Ville a lancé, en 2023, un concours d'idées adressé aux professionnels de l'aménagement et du paysage et a été épaulée, en parallèle, par le Conseil d'Initiatives Citoyennes afin de concerter la population sur le sujet.

Les orientations générales du projet s'inscrivent dans un objectif ambitieux d'amélioration du cadre de vie. Ainsi, l'aménagement sera guidé par la recherche d'un espace :

- à l'identité forte,
- paysager, végétalisé, en cohérence avec le Plan Climat – la recherche d'îlots de fraîcheur, favorisant la biodiversité,
- permettant son appropriation par tous (Colmariens, visiteurs, pour tous, hommes, femmes),
- lisible et accessible depuis l'extérieur.

Mener une réflexion sur les protections patrimoniales du bâti

Dans le cadre de sa politique de valorisation de son patrimoine, la Ville a décidé, au travers de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), de protéger notamment les cités ouvrières.

Ainsi des secteurs dénommés UCh dédiés à l'habitat ouvrier ont été créés afin de préserver leur morphologie et l'aspect extérieur des constructions. A noter que ces constructions sont également identifiées au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

La cité ouvrière, située au Sud de la rue du Hohnack et désormais en QPV, est concernée par ce classement UCh.

Dans le cadre des réflexions relatives aux évolutions du PLU, ces mesures de protections seront réexaminées afin de préserver le patrimoine bâti et le cadre de vie de ces cités.

LES ENGAGEMENTS DE COLMAR AGGLOMERATION ET LA VILLE DE COLMAR

Améliorer l'attractivité des QPV, en accompagner les commerces de proximité

Fort d'un commerce local existant déjà dynamique, la Ville de Colmar et son Agglomération ont souhaité s'engager dans l'accompagnement de leur économie locale.

Pour ce faire, elles se sont dotées de dispositifs permettant de faciliter la remise en activité de locaux professionnels vacants, ou encore d'encourager la rénovation des vitrines, premier support de communication des commerçants, mais aussi d'améliorer l'expérience client en proposant aux commerçants un certain nombre de formations/diagnostics gratuits, à savoir :

- L'aide pour la rénovation des devantures de commerces situés sur le ban de la Ville de Colmar, à hauteur de 30% du montant des travaux dans un maximum de 4 500 € ;
- L'aide de Colmar Agglomération pour l'acquisition des murs d'un local vacant depuis plus de 6 mois ;
- L'aide de Colmar Agglomération **aux nouveaux exploitants de commerce** pour l'aménagement intérieur de leur local (mise en accessibilité et sécurité incendie), à hauteur de 20% du montant des travaux, dans un maximum de 6 000 € ;
- La mise en œuvre de prestations (prises en charge intégralement par Colmar Agglomération, et donc totalement gratuites pour les commerçants) de *Shop staging*, de diagnostics de maturité écologique, d'ateliers numériques collectifs.

LES ENGAGEMENTS DE LA REGION GRAND EST

Mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :

- La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politique de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
- Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
- Les politiques régionales en faveur des mobilités ;

Mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions

Rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.

LES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Accompagner la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents

LES ENGAGEMENTS DE POLE HABITAT

Sensibiliser les locataires au respect du cadre de vie et à la protection de l'environnement

Poursuivre la sensibilisation au tri des déchets

Renforcer la sensibilisation aux économies d'énergie

Mener des actions de sensibilisation au bien vivre ensemble, à destination des parents et enfants, portées par les agents de terrain sur leur périmètre : type action « j'aime mon quartier propre » sur les parties communes des immeubles et espaces extérieurs

Poursuivre les investissements concernant le cadre de vie et la protection de l'environnement

Mettre à disposition des espaces pour embellir le quartier et promouvoir la transition énergétique

Fresques – street art sur les bornes de tri situées sur le patrimoine

Espaces de plantations, ilots de fraîcheurs en collaboration avec des structures qui animent et pilotent l'entretien de ces espaces

Poursuivre les travaux de réhabilitation thermique pour le confort des habitants et leur faire bénéficier d'économies d'énergie

Poursuivre le renforcement de l'entretien courant et la maintenance des équipements dans le patrimoine

LES ENGAGEMENTS DE NEOLIA

Proposer une offre nouvelle de logements, dans une démarche environnementale aboutie

Démolir les 120 logements rue de Belgrade et à proposer une offre nouvelle de logements en locatif et accession sur site. Le projet de reconstruire se fera de manière concertée avec la ville de Colmar et répondra aux dernières normes environnementales et de performance énergétique.

LES ENGAGEMENTS DE ADOMA

Sensibiliser les résidents aux éco-gestes

Action trimestrielle autour de la sobriété énergétique ; information sur les éco-gestes

Installation d'équipements hydro-économes (douchettes, installation de mousseurs...)

Installation de compteurs individuels eau chaude et eau froide avec du télé relevage afin d'accroître la sensibilisation

Sensibiliser les résidents aux modes déplacements doux

Dans le cadre de la réhabilitation de la résidence, un grand local vélo de 100 places a été prévu.

Régulièrement des volontaires de services civiques interviennent sur le site pour faire la promotion des mobilités douces.

NB : Animée par le souci d'une plus grande cohésion sociale, la Collectivité européenne d'Alsace apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La collectivité s'engage ainsi à mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propres à chaque dispositif. Le soutien à la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville devra rejoindre les priorités de la collectivité. Ces dernières seront précisées dans le rapport de juin 2024 de la Collectivité européenne d'Alsace et pourront être précisées à l'agglomération dès l'été.

Le Contrat de ville sera complété, le cas échéant, des engagements précisés par la CEA.

AXE TRANSVERSAL 01

FAIRE DES HABITANTS DES ACTEURS A PART ENTIERE, AU CŒUR DES DYNAMIQUES DE LEURS QUARTIERS ET DE LEUR VILLE EN LES ASSOCIANT PLUS FORTEMENT ET DE MANIERE TRANSPARENTE

Les liens de solidarité et de convivialité, ainsi que la capacité à agir sont une des forces des quartiers prioritaires, portées par les habitants et les associations locales. Ces mêmes liens sont aujourd'hui fragilisés et les vulnérabilités individuelles et collectives sont renforcées.

L'objectif de la Politique de la ville est de créer les conditions pour que chaque habitant puisse trouver sa place dans son quartier et dans sa ville.

L'association des habitants et des usagers des quartiers prioritaires permet d'adapter les politiques publiques, pour qu'elles puissent répondre au plus près aux besoins et enjeux posés par les bénéficiaires.

La participation citoyenne est cœur de la démarche du Contrat de ville et en constitue, de fait, un axe transversal qui doit guider chaque action publique entreprise dans les QPV. Associer les habitants ne doit pas être perçu comme une fin en soi mais comme un processus systématique.

Il s'agit donc de construire une culture commune (structures publiques, associations et habitants) de la mobilisation et de la concertation.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Renforcer la communication autour de la mobilisation des habitants

Pistes de travail

Préparer les modalités et les sujets de concertation avant de solliciter les habitants

Créer un lien de confiance avec les habitants : les informer sur les raisons pour lesquelles ils sont sollicités, sur ce qui est attendu de leur part, sur les suites qui seront données à leur participation.

S'appuyer sur les dynamiques existantes

Piste de travail

Exploiter tous les lieux et acteurs en faveur de la participation (bailleurs, habitants relais, écoles, clubs de sport, lieux culturels...)

Construire une culture commune de mobilisation et de concertation des habitants

Pistes de travail

Mobiliser le réseau des acteurs pour mobiliser les habitants

Renforcer la présence de proximité comme relai direct des actions menées par les différents partenaires

Proposer des « parcours d'actions » pour créer un fil d'action et une continuité grâce à une interconnaissance et un travail entre acteurs mené en amont

AXE TRANSVERSAL 02

LEVER LES FREINS PHYSIQUES ET PSYCHOLOGIQUES AUX MOBILITES

L'émancipation et l'épanouissement des habitants des quartiers prioritaires sont parfois limitées par des freins physiques et psychologiques aux mobilités. Ces freins peuvent avoir des conséquences directes sur les inégalités socio-économiques en limitant l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Ces difficultés de mobilité peuvent également conduire à l'isolement social et à l'exclusion des habitants des quartiers prioritaires. D'un point de vue environnemental, l'encouragement l'utilisation des transports en commun et des modes de déplacement doux, permet de faciliter les déplacements et de réduire l'empreinte carbone des habitants des quartiers prioritaires.

Le travail sur la levée des freins est à mener à la fois à destination des habitants des quartiers prioritaires mais également à l'échelle de l'ensemble de la Ville, afin de lutter contre les logiques d'assignation et la stigmatisation des quartiers prioritaires.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Favoriser l'ouverture d'esprit, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, pour faciliter les mobilités et le vivre-ensemble (à l'échelle de la résidence, du quartier, de la ville)

Pistes de travail

S'appuyer sur les démarches portées par l'école « notre école faisons-la ensemble » et adaptées aux différentes tranches d'âge

Travailler sur la confiance des parents vis-à-vis des institutions, structures de quartier... pour favoriser la participation des enfants aux activités dans et à l'extérieur des quartiers

Valoriser les activités sportives et culturelles en dehors des quartiers et rendre possible leur pratique par les enfants et les habitants des quartiers

Renforcer la dynamique locale autour des mobilités alternatives et particulièrement du vélo

Pistes de travail

Faire de l'élaboration du futur Plan de déplacement urbain de l'agglomération l'occasion de réfléchir à l'usage des mobilités alternatives par les habitants des quartiers

Favoriser l'utilisation des cycles par la mise en place des infrastructures nécessaires (pistes mais aussi arceaux, garages fermés...)

Accompagner l'usage du vélo : ateliers de réparation, actions de prévention, cours...

Travailler sur la mobilité résidentielle des quartiers afin d'éviter une assignation « habitants des quartiers » en leur permettant de vivre ailleurs

Pistes de travail

- Accompagner les habitants relogés pour leur permettre de s'intégrer à leur nouvel environnement
- Travailler sur l'offre locative disponible afin de permettre les parcours de mobilité résidentielle (à travers la politique d'attribution renouvelée)

AXE TRANSVERSAL 03

FAVORISER L'ÉMERGENCE DES PROJETS ASSOCIATIFS REpondant AUX ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Les associations jouent un rôle central dans la Politique de la ville et dans le développement des quartiers prioritaires. En favorisant leur émergence et leur développement, on contribue directement au renforcement de la cohésion sociale.

Situées à l'interface entre les pouvoirs publics et les habitants, les associations sont souvent des acteurs de démocratie locale et de la participation citoyenne. Leur implication dans les projets liés au contrat de ville permet de renforcer la participation des habitants à la vie publique et aux décisions qui les concernent directement.

Les associations sont également des moteurs de l'innovation sociale. En pratiquant une démarche d'amélioration continue et en développant de nouveaux projets, les associations s'adaptent de manière agile et réactive aux changements et aux besoins nouveaux

Le Contrat de ville doit permettre d'accompagner techniquement et financièrement les associations s'inscrivant dans les orientations définies collectivement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Permettre l'identification des associations et des personnes ressources pour faciliter les mises en relation

Pistes de travail

Créer un annuaire des associations

Proposer des temps d'interconnaissance dans le cadre des projets Politique de la ville

Favoriser les actions portées par un consortium d'associations

Piste de travail

Modifier les modalités de l'appel à projets afin de permettre le montage d'actions portées par plusieurs partenaires

Proposer une animation des associations et acteurs de proximité dans une logique de veille et de partage du diagnostic

Favoriser l'émergence de projets expérimentaux

Pistes de travail

Créer des incubateurs Contrat de Ville, regroupant plusieurs acteurs pour réfléchir sur des thématiques ciblées et définir des propositions d'actions et des porteurs de projet

S'appuyant des appels à manifestation d'intérêt spécifiques, permettre le financement de l'ingénierie en amont des projets, pour faciliter l'émergence d'actions

Accompagner la montée en compétences des acteurs associatifs

Piste de travail

Proposer des temps de formation sur des sujets transversaux

AXE TRANSVERSAL 04

VALORISER LES VALEURS REPUBLICAINES ET RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS GRACE A UN TRAVAIL DE PROXIMITE

La promotion des valeurs de la République et la lutte contre toutes les discriminations sont le socle commun visant à faciliter le dialogue et le vivre-ensemble. Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques ancrés dans la Constitution française : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Il s'agira avant tout, pour l'ensemble des acteurs de la Politique de la ville, de partager une culture commune, basée sur une solide connaissance juridique. Cela permettra de diffuser auprès des habitants une juste vision de ce que sont la laïcité et les valeurs de la République et qu'ils puissent ainsi mieux se les approprier.

Il s'agit également de renforcer et restaurer la confiance envers les institutions sur ce sujet pour faciliter le dialogue sur les questions de religion, de vivre-ensemble et de citoyenneté.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Changer le rapport aux institutions en les rendant plus accessibles, plus ouvertes

Pistes de travail

Créer des temps de découverte, d'échange autour des institutions, pour tous les publics
Faciliter l'accès aux établissements

Développer une connaissance professionnelle des valeurs de la République et de la laïcité

Pistes de travail

S'appuyer sur les parcours éducatifs déployés par l'Education nationale incluant l'éducation aux valeurs de la République dès la maternelle et amplifier les formations sur la laïcité dans une logique de co-éducation pour intégrer les parents
Proposer des temps de formation aux professionnels

Fédérer autour de projets qui promeuvent les valeurs de la République

Piste de travail

Profiter du contexte local et national pour lancer des actions en faveur de la promotion des valeurs de la République (exemple des JO2024)

Pérenniser et développer les partenariats mis en place par la Police et accentuer la communication sur les actions Police/population

L'ARTICULATION AVEC LES DIFFERENTS DISPOSITIFS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE

LES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

La politique de la ville définit des enjeux et des objectifs pour des quartiers prioritaires et mobilise des moyens dédiés. Seule une articulation étroite entre les politiques de droit commun et la politique de la ville garantira une réelle efficacité de l'action publique menée dans les quartiers prioritaires.

C'est pourquoi l'ensemble des orientations thématiques et des axes transversaux s'appuieront prioritairement sur les politiques de droit commun portées par les partenaires signataires. Il existe ainsi, pour la majeure partie des thématiques retenues dans le cadre de ce contrat, des documents de référence qui servent de base à l'action de la politique publique.

Emploi et entrepreneuriat : [la Pep's](#)

Les actions menées dans le cadre du Contrat de ville pourront s'appuyer sur l'outil totem de Colmar Agglomération : la Pep's. Inaugurée en 2022, la pépinière d'entreprises de Colmar Agglomération, située en plein cœur du quartier Europe-Schweitzer, accueille, héberge et accompagne de jeunes entreprises généralistes de moins de 3 ans ou ayant moins de 3 ans d'activité réelle à la date de leur entrée dans les lieux. En parallèle, le programme Pep's Co anime le réseau des acteurs de l'emploi et de l'entrepreneuriat sur Colmar.

Enfance et famille : [la Convention Territoriale Globale](#)

La Convention Territoriale Globale est un document de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales autour d'un projet social de territoire partagé sur les champs de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et l'accès aux droits et au logement, déployé depuis 2021 sur l'Agglomération. Elle vise à étudier les besoins des services aux familles sur le territoire et à mettre en place les conditions de la concertation pour mettre en réseau les acteurs autour d'un projet social commun. Elle se décline par un diagnostic social de l'Agglomération, la définition de grands axes stratégiques, l'animation d'ateliers de concertation et de rencontres partenariales, la réalisation d'une enquête auprès des familles allocataires du territoire. Elle se poursuit par la co-construction d'un plan d'action avec les partenaires et communes membres, en complémentarité avec le projet social du Centre Socio-Culturel Europe et la Cité Educative de Colmar.

La CAF soutient la démarche de projet par l'accompagnement à l'ingénierie sociale et par la mobilisation de dispositifs financiers pour subventionner des projets coconstruits (appel à projets thématiques, fond publics et territoires) et par le versement des « Bonus de territoire CTG » aux structures d'accueil des communes signataires directement.

Les axes principaux :

- Améliorer la visibilité et l'interconnaissance des services aux familles
- Construire un réseau intercommunal de acteurs de l'enfance-jeunesse et de l'animation
- Répondre aux enjeux de professionnalisation des métiers de l'animation et de la petite enfance
- Adapter les activités parentalité aux besoins sociaux
- Faciliter l'accès aux droits, aux services et au logement

Santé mentale : le Contrat Local de Santé Mentale

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un outil politique de démocratie sanitaire, un espace de concertation, de coordination, et de co-décision sur un territoire local entre les élus locaux, la psychiatrie publique, les représentants des usagers, des aidants et l'ensemble des professionnels du territoire concernés par la santé mentale.

Le CLSM a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées, enfants comme adultes

Transition énergétique et écologique :

le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Il s'agit d'un outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires, qui a vocation à s'inscrire dans le long terme sur la durée des mandats locaux. C'est une démarche spécifique au Grand Est pour mutualiser des financements grâce à un partenariat inédit Etat-Région. Il permet de mobiliser des crédits de relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Les PTRTE déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.

Le Plan Climat

Colmar Agglomération a approuvé son Plan Climat Air Energie Territorial de Colmar Agglomération le 8 juin 2023.

Il s'agit d'une démarche réglementaire comprenant 4 documents principaux :

- un diagnostic territorial dressant un état des lieux du territoire ;
- une stratégie qui définit la trajectoire du territoire (5 axes stratégiques : "bâtiments - habitat", "transports - mobilité", "exemplarité de la collectivité", "sensibilisation - communication", "agir dans d'autres domaines") ;
- un plan d'actions (de 25 fiches actions - 330 sous actions) afin de répondre de manière opérationnelle aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire ;
- une évaluation environnementale stratégique permettant de mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

Véritable outil opérationnel de la transition énergétique, le plan climat engage le territoire à :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Diminuer nos besoins énergétiques ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Développer les énergies renouvelables
- S'adapter aux impacts du changement climatiques

Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec une révision prévue tous les 6 ans.

Habitat

Plan Local de l'Habitat

Le Programme local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques. La stratégie de Colmar Agglomération en matière d'habitat s'appuie sur un diagnostic et une analyse prospective des besoins en logements et se décline en trois axes d'intervention:

- Organiser la production de logements à l'échelle intercommunale pour répondre aux enjeux de développement résidentiel de l'intercommunalité ;

- Renforcer les interventions sur le parc existant et mobiliser les leviers d'actions existants ;
- Répondre de manière solidaire aux besoins en logement et hébergement.

Ces axes ont ensuite été traduits en orientations stratégiques, détaillées dans le document stratégique du PLH et répondant aux enjeux et problématiques prioritaires du territoire, dont :

- La diversification du parc de logements pour améliorer l'adéquation de l'offre aux besoins quantitatifs et qualitatifs recensés ;
- L'amélioration de la qualité du parc existant, privé comme public, afin d'accroître son attractivité ;
- Le développement d'une offre à loyer modéré et très modéré à destination des ménages présentant des difficultés économiques et/ou sociales ;
- Enfin, la consolidation des solutions apportées aux besoins des publics spécifiques, notamment les gens du voyage.

Convention Intercommunale d'Attribution

Colmar Agglomération s'est engagée dans la définition de sa politique de peuplement et dans ce cadre à rédiger une première Convention Intercommunale d'Attribution pour la période 2018-2023 dans laquelle six orientations ont été définies :

- Faciliter les mutations internes au parc social pour permettre une plus grande fluidité des parcours résidentiels
 - Favoriser l'articulation entre les dispositifs d'accompagnement existants et les politiques d'attributions
 - Travailler au rééquilibrage du peuplement à différentes échelles territoriales à travers une analyse fine et un suivi des dynamiques de peuplement
- Organiser la solidarité inter-bailleurs pour les ménages expulsés et les plus précaires
- Assurer des relogements de qualité dans le cadre du renouvellement urbain prenant en compte les besoins et capacités financières des ménages dans la recherche de mixité sociale
- Mobiliser la production neuve comme levier de fluidification des parcours résidentiels des ménages en difficulté

La CIA n°2 est en cours d'élaboration.

Développement territorial : Cœur de ville

Le programme Action Cœur de Ville, initié en 2018, a mobilisé près de 5 milliards d'euros pour une durée de 5 ans.

Celui-ci portait sur 3 volets principaux : habitat, commerce et services, et 5 axes thématiques :

- Axe 1 - Vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Initialement prévu pour une période allant de 2018 à 2022, celui-ci a été prolongé jusqu'en 2026, en y allouant une nouvelle enveloppe budgétaire, afin de permettre aux villes de poursuivre la concrétisation de leurs projets de redynamisation.

Le second volet du programme ACV confortera le soutien au développement et à l'attractivité des villes moyennes sur les 5 axes précédemment cités en y ajoutant 3 nouvelles priorités :

- La transition écologique, comme fil conducteur d'ACV2,
- La transition démographique,
- La transition économique.

Action Cœur de Ville permettra, entre autres, d'obtenir un soutien de la part de l'Etat et de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) sur les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme.

Sur Colmar Agglomération, différents périmètres d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ont été définis. Dès l'origine du programme, les Quartiers Prioritaires de la Ville ont fait partie intégrante du périmètre ORT du secteur Ouest de la ville-centre.

LES DISPOSITIFS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Jeunesse : **la Cité Educative**

La cité éducative est un programme national porté par la Ville, l'Etat et l'Education Nationale. Elle vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elle consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les axes prioritaires de la cité éducative de Colmar sont les suivants :

- Conforter un parcours citoyen inclusif
- Un soutien à la parentalité élargi et adapté
- L'égalité « garçons-filles »
- Une ambition culturelle et sportive renforcée
- Un réseau partenarial d'acteurs éducatifs élargi
- Améliorer le bien-être de tous

Urbanisme : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

Dans la continuité des investissements réalisés dans le quartier Europe-Schweitzer, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui a débuté en 2017 va permettre une requalification importante du quartier Saint Vincent de Paul (anciennement Bel'Air-Florimont).

Avec l'inscription du renouvellement urbain comme pilier essentiel de la politique de la ville, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar souhaitent mettre au cœur de leur action l'attractivité et la qualité de vie dans les quartiers prioritaires.

D'ici à 2027, la Ville de Colmar et le bailleur social Pôle Habitat investiront pour le quotidien des habitants :

- l'habitat : démolition des cités Bel'Air, Florimont et Lemire, construction de 27 nouveaux logements sociaux, réhabilitation de la cité Sigolsheim
- les équipements publics : création d'un multi-accueil et d'un périscolaire, restructuration des centres socioculturels, extension et rénovation du groupe scolaire Brant, agrandissement de la bibliothèque Bel'Flore, construction d'un nouveau gymnase
- les espaces publics : création de nouveaux espaces publics largement plantés et aménagés, développement des modes de déplacement doux, réaménagement du square des vignes.

L'initiative privée contribue également au renouvellement du quartier avec la construction de nouveaux logements en accession ou en location libre ainsi que par la création d'une offre de services (professions médicales, restaurant...)

Prévention et sécurité : Quartier de Reconquête Républicaine (QRR)

Les Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) sont des zones géographiques caractérisées par des difficultés, au niveau de la délinquance mesurée mais aussi de paramètres divers (urbanisme, sociologie, économie). Dans ces quartiers, l'action des forces de sécurité intérieure est renforcée notamment par des effectifs supplémentaires et par une concertation active avec les partenaires locaux.

Le quartier Europe bénéficie de ce dispositif depuis 2021.

Gestion Urbaine de Proximité : Convention d'utilisation de l'abattement sur la TFPB

La signature d'une convention d'utilisation de l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) permet aux bailleurs de bénéficier d'un abattement de 30% sur la base d'imposition, pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration de la qualité de services dans les quartiers prioritaires et à renforcer les moyens spécifiques mis en œuvre. Les actions relevant de l'abattement sont obligatoirement inscrites dans les champs suivants :

- l'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier
- l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habitation
- les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle
- les actions de développement social permettant de développer la concertation et le vivre-ensemble.
- les petits travaux d'amélioration du cadre de vie.

LE PILOTAGE

LA GOUVERNANCE

LE CO-PILOTAGE ÉTAT-COLMAR AGGLOMERATION

La conduite de projet du contrat de ville est assurée conjointement par le Préfet et le Président de Colmar Agglomération.

Au sein de l'Agglomération et la Ville, le service Politique de la ville, mutualisé entre les deux collectivités, assure le pilotage, le suivi et l'animation du Contrat de ville. Par ailleurs, les directions dites de « droit commun » continueront à participer au développement social et urbain des quartiers prioritaires. Leur place sera renforcée par la systématisation d'une démarche d'échanges et d'expertises croisées visant à prendre en compte les problématiques spécifiques des quartiers prioritaires dans le cadre des instances de droit commun mais également à intégrer l'expertise de ces directions dans la programmation annuelle.

Pour l'État, le Préfet s'appuie sur le Sous-Préfet chargé de mission à la politique de la Ville et sur le Sous-Préfet de Colmar, entourés du Pôle politique de la ville et du délégué du Préfet.

La mobilisation effective des services de l'État en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants passe aussi par une évolution des méthodes de travail et un renforcement du partenariat avec notamment la désignation d'un référent ou interlocuteur dédié « politique de la ville » dans chaque service et la consultation systématique des services sur les dossiers de demande de subvention déposés au titre des financements spécifiques Ppolitique de la ville (BOP 147). Cette consultation se fera dans le cadre de rencontres dédiées afin de privilégier l'approche collective et le regard croisé de l'ensemble des services sur les projets présentés. L'organisation de cette consultation se fera à l'initiative et sous la responsabilité du sous-préfet de Mulhouse.

La mobilisation des services de l'État nécessite des moyens dédiés. Outre le délégué du préfet déployé dans les quartiers prioritaires de Colmar, le pôle politique de la ville situé à la sous-préfecture de Mulhouse continuera de mobiliser 2 agents (1,3 ETP) pour s'assurer du bon déploiement des dispositifs sur les territoires prioritaires de Colmar.

LES INSTANCES DU CONTRAT DE VILLE

PILOTAGE

Afin de mener à bien la mise en œuvre du présent contrat, la gouvernance s'appuiera sur une instance décisionnaire (comité de pilotage) et une instance de coordination (groupe technique).

Le Comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président Colmar Agglomération et le Préfet du Haut-Rhin et animé par l'Adjoint au Maire délégué à la Politique de la ville.

Le Comité de pilotage associe les décideurs de chaque signataire, mais il peut inviter d'autres partenaires à assister aux travaux.

Missions :

- Il approuve le contrat, ses éventuels avenants et les conventions d'application qui seront élaborées, sur l'ensemble des champs d'intervention du contrat de ville.

- Il prend connaissance de l'avancée du contrat de ville et des actions menées par les différents signataires dans le cadre de leurs engagements
- Il explore collectivement les priorités qui seront inscrites à l'appel à projets de l'année suivante

Récurrence

1 réunion annuelle, a minima

Le groupe technique resserré

Le comité de pilotage est relayé pour le suivi opérationnel par un comité technique, co-animé par le service de la Politique de la ville de Colmar Agglomération et le Pôle Politique de la ville de la Préfecture

Il réunit un représentant de chaque signataire, souhaitant s'inscrire dans une démarche de pilotage.

Missions

- Echanger sur les sujets d'actualité des QPV et de la politique de la ville
- Réaliser un bilan du semestre écoulé et définir les priorités
- Préparer l'appel à projet, en vue du COPIL
- Suivi des groupes thématiques : proposition et retour sur le travail effectué

Récurrence

2 réunions annuelles, a minima

ANIMATION

A l'image des ateliers d'élaboration du présent contrat, la mise en œuvre repose sur un partenariat de projet avec l'ensemble des acteurs agissant dans les quartiers prioritaires. De nombreux partenaires signataires, associatifs ou habitants, seront mobilisés pour leur expertise et leur capacité à mettre en œuvre les actions du Contrat de ville

Les groupes de travail thématiques

Différents groupes de travail thématiques pourront être créés tout au long de la durée du Contrat de ville, sur proposition du groupe technique, du comité de pilotage ou d'un signataire. L'objectif de ces groupes de travail est de pouvoir se réunir de manière agile, afin de répondre à une problématique précise.

Les groupes de travail seront constitués, en fonction de la thématique, de représentants des signataires concernés et d'autres acteurs (services des collectivités et de l'Etat, associations, habitants...)

Missions

- Partager des informations sur la thématique
- Co-construire des actions ou des projets

Récurrence

Suivant la thématique et l'actualité

Par ailleurs, une systématisation de la prise en compte des QPV dans les différents programmes et dispositifs à une échelle plus large sera recherchée, afin, notamment, de ne pas démultiplier les groupes de travail.

INSTANCES DE L'APPEL A PROJETS ANNUELS

La Commission Projets

La Commission Projets a pour mission de suivre techniquement les appels à projet du Contrat de ville. Elle sera commune avec la Cité Educative. La Commission analysera les projets présentés au regard des orientations du Contrat de ville et de la Cité Educative et accompagnera les porteurs de projet dans la définition des projets (mise en lien avec d'autres associations ou d'autres dispositifs, recherche de pistes de cofinancement...). Elle assurera également un suivi de la réalisation des projets au fil de l'eau

Composition :

Service Politique de la ville, Cité Educative, Education nationale (si projet Cité Educative), Pôle Politique de la ville et services Ville et Etat en fonction des projets soumis, Délégué du Préfet

Le Comité des financeurs

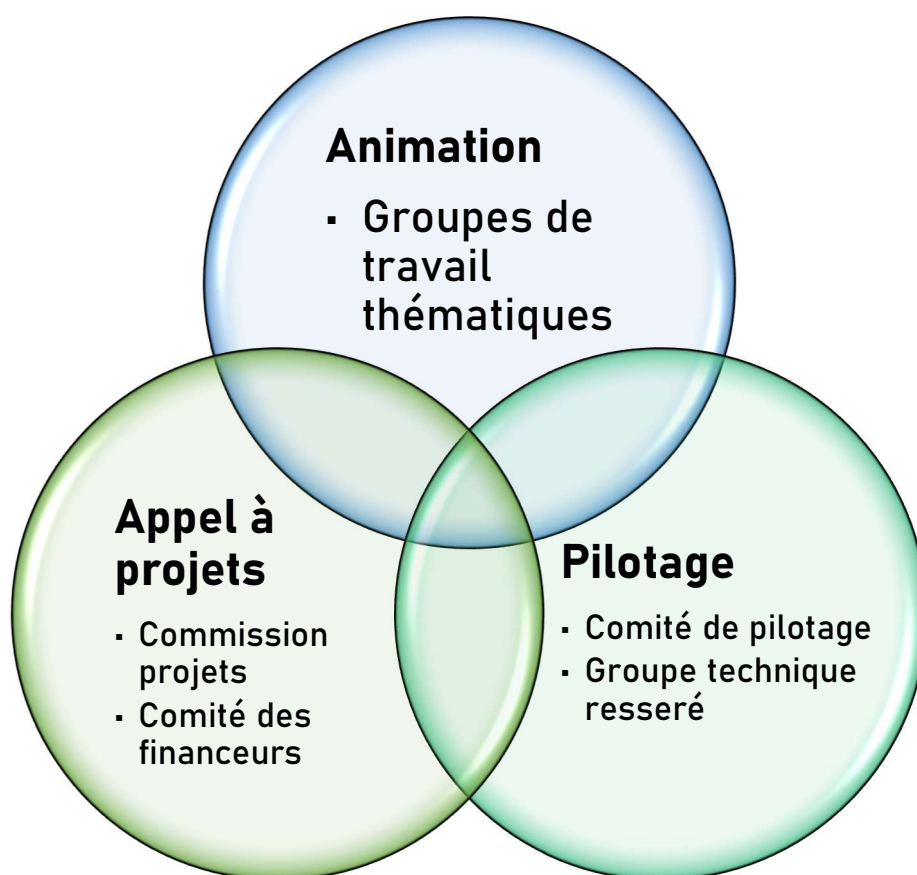
Le comité arbitrera les subventions allouées dans le cadre des appels à projets, une fois les projets validés par la commission projet

Composition

Préfecture, Ville, CEA

Récurrence :

2 réunions par an : Mars + septembre



LA PROGRAMMATION ANNUELLE

Les actions programmées dans le cadre du contrat de ville 2024 – 2030 pourront faire l'objet d'un financement unique ou de co-financements, les sources de financement pouvant relever de crédits spécifiques de la Politique de la ville ou du droit commun de l'État, des collectivités territoriales comme d'autres organismes partenaires publics ou privés.

CREDITS SPECIFIQUES ENGAGES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Hormis les mesures fiscales propres à la géographie prioritaire (abattement TFPB, TVA réduite...), la Politique de la ville s'appuie sur la participation financière de l'État via le programme 147, sur les crédits mobilisés par la Ville de Colmar et par Colmar Agglomération ainsi que par les partenaires publics ou privés notamment par le biais d'appels à projets.

Les fonds européens, notamment FSE+, pourront également être mobilisés

L'APPEL A PROJETS ANNUEL

Chaque année, au cours du dernier trimestre, un appel à projets sera diffusé conjointement par l'Etat et la Ville de Colmar. Il précisera les axes prioritaires, en lien avec le Contrat de ville, et les modalités d'octroi des subventions.

Une commission Projets, composée de l'Etat et de la Ville, analysera la pertinence des projets au regard des axes du Contrat de ville.

LES AUTRES DISPOSITIFS

Au cours de l'année, l'appel à projets annuel pourra être complété par des appels à projets spécifiques à un axe d'intervention du contrat de ville ou un territoire prioritaire.

MODALITES DE PROGRAMMATION PARTENARIALE DES CONCOURS FINANCIERS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ANNUEL

La mobilisation des crédits de droit commun relevant de l'ensemble des politiques publiques sera privilégiée. L'octroi de subventions spécifiques liées au contrat de ville seront accordées pour des actions répondant à un besoin supplémentaire des quartiers prioritaires et demandant une sur-mobilisation qui ne peut être prise en charge par les dispositifs du droit commun.

Le Comité des financeurs, instance regroupant l'ensemble des partenaires contribuant financièrement aux projets, se réunira afin d'arbitrer sur les modalités d'accompagnement des projets.

Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) : elles visent à donner plus de visibilité dans la durée aux associations quant aux aides accordées pour leur fonctionnement ou pour la mise en œuvre d'actions engagées sur plusieurs années. L'ensemble des partenaires financiers veillera à s'accorder sur les signatures de ces conventions

MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE PARTAGEES :

Pour ce qui concerne les modalités de suivi et de contrôle des associations et de la mise en œuvre des projets soutenus, les partenaires s'engagent à définir des procédures partagées qui viseront à un suivi au fil de l'eau et à une analyse conjointe des bilans annuels pour mieux accompagner les associations et anticiper les éventuelles difficultés.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

En 2014, l'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale rendait obligatoire la création d'un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

L'évaluation faite sur cette instance à l'issue du précédent Contrat de Ville 2015-2023 a toutefois mis en exergue des difficultés de fonctionnement, notamment en lien avec des divergences d'attente entre les membres du Conseil Citoyen et les objectifs initiaux. Avaient été également soulignées les difficultés de mobilisation et d'accompagnement de cette instance.

La nouvelle contractualisation réaffirme l'ambition d'assurer une participation citoyenne active tout au long du présent contrat, sans toutefois renouveler l'obligation de conseil citoyen.

La participation citoyenne dans le cadre du Contrat de ville peut ainsi revêtir différentes formes, telles que des réunions publiques, des consultations en ligne, des ateliers de co-construction, des diagnostics en marchant... L'objectif est d'impliquer les habitants dans l'élaboration, et la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent directement. Différents temps d'association des habitants sont déjà portés par des acteurs du territoire et sont amenés à être poursuivis (conseil participatif du Centre socioculturel, Conseil d'Initiative Citoyenne de Colmar, groupe de locataires, co-construction de projet d'aménagement lors d'ateliers...). D'autres formes viendront renforcer ces actions.

L'association des habitants n'est pas une finalité en soi mais un mode de construction de l'action publique. Il appartient donc à chaque partenaire, travaillant au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, d'associer ces habitants. Les modalités seront adaptées en fonction du projet, de la structure et des moyens dont elle dispose.

Il s'agit avant tout de construire une culture commune de la mobilisation et de la concertation. Dans le cadre du Contrat de ville, plusieurs pistes de travail sont envisagées, afin de systématiser l'association des habitants :

- Dans le cadre de l'appel aux initiatives citoyennes, les porteurs de projet seront amenés à détailler comment la parole des habitants a été prise en compte dans l'élaboration du besoin et du projet
- Dans la continuité de ce qui a été fait lors des aménagements publics des programmes de rénovation urbaine, la Ville de Colmar continuera à associer les habitants et les usagers dès la phase de conception.
- L'animation du Contrat de ville devra permettre de faire connaître les différentes actions de participation citoyenne, afin que l'ensemble des partenaires puisse relayer et inviter leurs bénéficiaires à y participer.

A l'occasion du Comité de Pilotage, un retour sera fait sur les différentes formes de participation citoyenne qui auront pu être mise en œuvre ainsi que sur les difficultés éventuellement rencontrées.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

La gouvernance du Contrat de ville intégrera une démarche de suivi en continu, afin de permettre une adaptation des politiques menées tout au long du Contrat.

Ainsi, à l'occasion des différents temps de pilotage, les questions évaluatives suivantes seront débattues :

- dans quelle mesure, le droit commun est-il mobilisé pour atteindre les objectifs fixés ?
- dans quelle mesure les actions mises en œuvre dans le cadre des programmations spécifiques permettent-elles d'atteindre ces mêmes objectifs ?

Un outil de suivi sera élaboré afin de pouvoir analyser ces mobilisations au fil de l'eau.

En parallèle, et en fonction de l'actualisation des données, les différents temps de pilotage feront également l'objet d'une présentation d'un baromètre des quartiers, avec le suivi des indicateurs socio-démographiques disponibles les plus pertinents.

Concernant l'évaluation, celle-ci aura lieu en deux temps :

- A mi-parcours : cette évaluation pourra conduire à la modification des objectifs de départ et/ou à l'adaptation des modalités de gouvernance si nécessaire, dans le cadre de la clause de revoyure du Contrat
- A l'issue du Contrat de ville : l'évaluation finale permettra de faire le bilan complet au regard des objectifs initiaux.

LES PARTENAIRES SIGNATAIRES